Les principes de la justice transformatrice

Une approche issue des communautés les plus touchées par les violences et redevable envers elles.

www.globaldisabilityjustice.org

Comment construire des pratiques de justice transformatrice sans reproduire les rapports de domination que nous cherchons à démanteler ? Comment répondre aux préjudices sans recourir à la punition, à l'exclusion ou aux mécanismes de contrôle ? Comment éviter que nos pratiques communautaires reproduisent les violences structurelles qui traversent nos sociétés ?

Construire une justice véritablement transformatrice suppose de dépasser la simple gestion des conflits pour interroger et transformer les conditions qui rendent les violences possibles, tout en développant des formes de responsabilisation et de solidarité qui prennent au sérieux les savoirs, les besoins et les expériences des personnes les plus impactées. Cette brochure rassemble des extraits et des ressources destinés à mieux comprendre les enjeux de ce cadre et à nourrir une réflexion collective sur des pratiques de justice qui ne reproduisent pas les systèmes de domination auxquels nous cherchons à mettre fin.

Bien que nous puissions supposer que nous sommes tous.tes réuni.es dans un même but, notre expérience des systèmes d'oppression que nous cherchons à transformer varie considérablement en fonction de nos identités politiques, sociales et culturelles[1]. Cette expérience de l'oppression peut varier en fonction de notre position dans la structure sociale…

Le changement peut devenir difficilement acceptable, et les discussions qui nécessitent des transformations profondes peuvent être particulièrement difficiles. Pour briser les cycles de violences et d'oppression, nous devons pourtant placer au premier plan le leadership des personnes les plus impactées par ces violences structurelles, et ceci au sein de chaque mouvement...

1 Interrupting Criminalization & Dragon Partners, *In It Together, A Framework for Conflict Transformation In Movement-Building Group,* https://www.interruptingcriminalization.com/resources-all/in-it-together

« Nos mouvements eux-mêmes doivent être guérisseurs,
sinon ils n'ont aucun sens »[2] — Cara Page

2 Sharon Doetsch-Kidder and Kalia Harris, *Healing Justice as Intersectional Feminist Praxis : Well-being Practices for Inclusion and Liberation*, https://vc.bridgew.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=3037&context=jiws, page 2.

Sommaire

1. Justice pénale et colonialité pénale
2. Structure sociale et violences structurelles
3. Compétences structurelles
4. Les origines politiques de la justice transformatrice et les communautés concernées
5. L'abolition change notre manière de comprendre la violence
6. Les rapports de pouvoir et les violences structurelles s'inscrivent dans les pratiques
7. Définitions et généalogies
8. Placer la justice des personnes handicapées au coeur du raisonnement
9. Complexité des identités et intersectionnalité critique
10. Intersectionnalité critique et leadership
11. Justice transformatrice et abolition
12. La culture du charisme
13. Responsabilité communautaire
14. Responsabilité individuelle et collective
15. Personne n'est jetable
16. Justice transformatrice, Abolition et santé publique
17. La justice transformatrice selon Adrienne Maree Brown
18. La justice transformatrice selon Mimi Kim
19. La justice transformatrice selon Mia Mingus
20. La justice transformatrice selon Generation Five
21. La justice transformatrice selon Mariame Kaba
22. La justice transformatrice selon The Cradle Community
23. La justice transformatrice selon Interrupting Criminalization
24. Différence entre Préjudice, abus, violence et conflit
25. Différence entre punition et conséquence
26. Confusion courante entre justice restauratrice et transformatrice

Avertissement : Dean Spade (Professeur associé à la faculté de droit de l'Université de Seattle) explique que la compréhension « occidentale » du terme « leadership » s'inscrit dans la culture capitaliste, coloniale et patriarcale, qui valorise la compétition, l'ego, l'extraction du travail d'autrui (extractivisme épistémique) et la personnification des luttes dans des « figures de proue » médiatisées. Dean Spade défend une approche où le leadership n'est pas une fonction formelle ou une position hiérarchique, mais une pratique partagée et distribuée. Le leadership réside dans la capacité à contribuer au soin collectif, à créer des espaces où chacun.e peut prendre des décisions, à transférer des savoirs, et à renforcer les autres plutôt qu'à se mettre en avant. Il insiste sur la nécessité de valoriser les compétences souvent invisibilisées par la culture dominante. L'Occident, y compris dans ses milieux « progressistes » ou ONG, a récupéré le mot leadership pour le vider de sa dimension collective et transformatrice, en en faisant un outil de reproduction des mêmes rapports de domination. Dean Spade relie cette critique à l'abolition des prisons, à la justice transformatrice et au travail d'entraide[3].

Pour lui, un vrai leadership est celui qui :

1. Décentre la personne qui « mène » pour mettre au centre les besoins collectifs.
2. Prend racine dans des pratiques de solidarité quotidiennes.
3. Est conscient des dynamiques de pouvoir, de privilège et de colonialité, et agit activement pour les défaire.

Dean Spade oppose le leadership occidental institutionnalisé et hiérarchique — centré sur la figure d'un leader charismatique — à un leadership horizontal, collectif et anti-suprémaciste, où l'autorité est partagée, l'apprentissage mutuel est constant, et la finalité n'est pas la reconnaissance personnelle mais la transformation structurelle.

3 Dean Spade, *Mutual Aid: Building Solidarity During This Crisis (and the Next)*, https://www.versobooks.com/products/2722-mutual-aid?srsltid=AYCX9vK67LdfUDlf7x8CIVa6SGaeDFUQdbkSrzvaWVzmjFr4WP5Bz4WC

1. Justice pénale et colonialité pénale

La justice pénale se concentre sur l'attribution des torts et l'application de sanctions, tandis que la justice transformatrice remet en question l'idée selon laquelle la punition serait indissociable de la justice. La justice transformatrice ne se limite pas à la gestion d'un préjudice individuel, elle cherche également à transformer les conditions sociales et politiques qui rendent la violence possible.

Comme l'explique J.M. Moore[4], la justice pénale repose sur un certain nombre de fictions juridiques fondées sur une négation délibérée des rapports de pouvoir. Au premier chef, les rapports de pouvoir profondément ancrés au sein du tribunal sont grossièrement occultés pour laisser place aux notions d'« égalité devant la loi » et d'« impartialité de la justice ». Mais, fait bien plus significatif, le fait de se focaliser sur la déviance individuelle potentielle de l'auteur présumé conduit à ignorer le contexte social plus large ainsi que les rapports de pouvoir qui y sont associés. Le patriarcat, la misogynie, la masculinité et l'hétéronormativité ne se retrouvent jamais sur le banc des accusés et n'apparaissent que comme des arguments de défense[5].

La colonialité pénale désigne la persistance des logiques de domination, de contrôle et de punition héritées des systèmes pénaux coloniaux, ainsi que la prétention des modèles européens de justice pénale à constituer des systèmes universels de régulation sociale. Comme l'analyse Viviane Saleh (2008), les institutions pénales européennes ont été imposées dans les territoires colonisés, notamment en Afrique, en marginalisant ou en remplaçant des formes locales de régulation des conflits et de justice communautaire. Ces transferts institutionnels ne relevaient pas simplement d'une réforme de la justice : ils participaient également à l'affirmation du pouvoir colonial, au contrôle des populations et à la protection des intérêts politiques et économiques des puissances colonisatrices[6].

La colonialité pénale ne se limite toutefois pas à la période coloniale. Elle désigne également la persistance, dans les systèmes contemporains, de ces conceptions de la justice fondées sur la criminalisation, la punition, l'enfermement et le contrôle social. Elle invite ainsi à nous interroger sur la notion de crime, sur les rapports de pouvoir qui déterminent quels comportements sont criminalisés, quelles violences sont reconnues ou invisibilisées et quelles populations sont prioritairement exposées à la répression pénale. « Parce que le colonialisme a été relégué à tort dans des catégories historiques »[7], il est souvent difficile de faire comprendre que nous vivons encore dans un paradigme colonial. Le lien entre les préjudices historiques et les dynamiques persistantes qu'ils reproduisent découle pourtant logiquement de cet

4 J.M. Moore, *What about the rapists ? An abolitionist response*, https://jmmoore.org/wp-content/uploads/2018/06/moore-2016-what-about-the-rapists-an-abolitionist-response.pdf
5 Ibid, page 4.
6 Viviane Slah-Hanna, Colonial Systems of Control: Criminal Justice in Nigeria, https://www.jstor.org/content/oa_book_monograph/j.ctt1ckph37
7 Ibid.

héritage. De la même manière, une société qui ne dispose pas des outils pour nommer, reconnaître et comprendre les racines profondes du validisme, ne pourra jamais devenir véritablement inclusive.

Building Abolition, Decarceration and Social Justice[8], qui consacre plusieurs chapitres au féminisme carcéral, nous rappelle une chose:

> « Si la logique punitive — dont l'inefficacité totale a été démontrée dans les pays du Nord — est aujourd'hui exportée avec enthousiasme vers les pays du Sud et de l'Est, il convient de se demander pourquoi. »

La justice transformatrice nous invite à remettre en question notre dépendance aux systèmes pénaux pour répondre aux violences et aux préjudices. Cette réflexion est d'autant plus importante que les modèles occidentaux de justice pénale, notamment ceux qui privilégient la criminalisation et l'incarcération comme réponses aux violences sexuelles et aux violences fondées sur le genre, sont exportés à l'échelle internationale. Comme le soulignent les travaux consacrés au féminisme abolitionniste, cette exportation contribue à diffuser des conceptions occidentales de la justice, de la victimisation et de la responsabilité, parfois au détriment des savoirs, des pratiques et des formes de soutien développés localement (dans le Sud Global).

Il ne s'agit pas de minimiser les violences sexuelles, de renoncer à la responsabilisation des personnes qui les commettent ou de demander aux personnes qui les subissent de prendre en charge leur propre protection. Il s'agit plutôt de reconnaître les limites et les préjudices produits par les réponses punitives, tout en développant d'autres capacités collectives pour prévenir les violences, soutenir les personnes concernées, responsabiliser celles qui ont causé des préjudices et transformer les conditions sociales, économiques, politiques et culturelles qui rendent ces violences possibles.

Cette démarche suppose également que nous nous interrogions sur nos propres représentations de la justice et de notre responsabilité. Lorsque la sanction étatique et l'incarcération deviennent les seules réponses considérées comme légitimes, nous perdons progressivement la capacité d'imaginer et de construire d'autres formes de responsabilité. La justice transformatrice nous invite ainsi à développer des pratiques de solidarité, de soutien mutuel et de responsabilisation collective, plutôt que de transférer aux personnes les plus affectées la charge de modèle médical les défaillances des institutions.

Dawn Moore et Vared Ben-David[9] interrogent précisément la manière dont les

8 Kelly Montford and Clooë Taylor, *Building Abolition, Decarceration and Social Justice*, **https://www.routledge.com/Building-Abolition-Decarceration-and-Social-Justice/Montford-Taylor/p/book/9780367770280**

9 Dawn Moore and Vered Ben David, *Looking from North West to South East: Feminist carceralism, gender equality and global responses to gender based violence*, https://www.researchgate.net/publication/403819840_Looking_from_North_West_to_South_East_Feminist_carceralis

conceptions occidentales de la lutte contre les violences fondées sur le genre sont diffusées à l'échelle internationale. Les auteurs appellent notamment les personnes blanches occidentales à remettre en question leurs postulats, leurs certitudes et leurs conceptions de la justice:

> « L'enjeu est le suivant : pour favoriser un changement, les personnes blanches occidentales doivent d'abord surmonter, sur le plan cognitif, des postulats fondamentaux qu'elles tiennent pour des vérités sur le monde. »

Les auteurs ne présentent pas cette exportation des réponses punitives comme un phénomène neutre, mais participe à la reproduction d'un ordre politique, juridique et économique occidental, marqué notamment par le colonialisme et la suprématie blanche.

Le droit libéral protège davantage les structures existantes que les personnes marginalisées. Bien qu'il proclame l'égalité devant la loi et reconnaisse des droits individuels, il tend à préserver l'ordre institutionnel, les rapports de propriété et les structures de pouvoir sur lesquels repose l'organisation sociale. Il peut ainsi reconnaître certaines injustices sans nécessairement remettre en question les conditions historiques, politiques, économiques et coloniales qui les produisent et les perpétuent.

Partout dans le monde, on reconnaît l'épuisement du modèle académique actuel, dont les origines remontent à l'universalisme des Lumières[10]… si l'analyse du vécu quotidien des personnes marginalisées permet de mieux comprendre les systèmes de domination qui façonnent nos vies à tous.tes, il convient toutefois de rejeter l'idée qu'une perspective issue d'un seul groupe marginalisé suffirait à offrir une compréhension globale du fonctionnement de ces systèmes […] l'approche (Mad identity) rejette toute prétention à l'universalité concernant les personnes « folles » ou la folie elle-même […] Elle reconnaît et valorise les nombreuses formes de résistance à la domination psychiatrique, tout en évitant les tendances libérales qui placent toutes les perspectives et actions sur un pied d'égalité[11].

Par ailleurs, Nancy Fraser (2020) établit une distinction entre reconnaissance transformatrice et reconnaissance affirmative. Selon elle, les approches transformatrices visent à corriger les répartitions injustes du pouvoir et des ressources, tandis que les stratégies affirmatives, au contraire, s'efforcent de modifier les effets indirects de ces causes profondes. La reconnaissance affirmative, par exemple en intégrant l'orientation sexuelle ou l'identité de genre aux protections

---

m_gender_equality_and_global_responses_to_gender_based_violence

10 Achille Mbembe, *Sortir de la grande nuit, Essai sur l'Afrique décolonisée*, 2015, p. 66, https://www.editionsladecouverte.fr/sortir_de_la_grande_nuit-9782707176646

11 Brenda A. LeFrançois , *Mad Matters: A Critical Reader in Canadian Mad Studies*, https://www.abebooks.fr/9781551305349/Mad-Matters-Critical-Reader-Canadian-1551305348/plp

contre la discrimination, peut corriger les inégalités sans perturber les structures sous-jacentes qui les engendrent[12].

2. Structure sociale et violences structurelles

Avant d'aborder les questions de justice transformatrice, il est crucial de comprendre comment la violence structurelle est inextricablement liée à la structure sociale. Nous devons interroger ces conditions sociales et structurelles qui rendent certaines violences possibles et qui limitent les réponses que nous pouvons y apporter. La violence ne s'exerce pas uniquement entre les individus, elle est structurelle.

Le concept d' imagination sociologique de C. Wright Mills définit la capacité à relier les expériences personnelles aux structures sociales plus larges, en comprenant comment l'histoire, les institutions et les contextes influencent nos vies individuelles. Le sociologue américain C. Wright Mills a forgé le concept d'« imagination sociologique » dans son livre *The Sociological Imagination* (1959). Il y critique la sociologie académique de son temps — trop abstraite, statistique ou technocratique — et appelle à une pensée capable de relier les problèmes personnels à leurs causes structurelles. L'imagination sociologique, c'est la capacité à transformer une douleur intime en lecture politique — et une lecture politique en possibilité de transformation collective.

Le changement peut devenir difficilement acceptable, et les discussions qui nécessitent des transformations profondes peuvent être particulièrement difficiles. Pour briser les cycles de violences et d'oppression, nous devons pourtant placer au premier plan le leadership des personnes les plus impactées par ces violences structurelles, et ceci au sein de chaque mouvement. La difficulté avec les transformations systémiques, c'est que ces conversations qui nécessitent une responsabilisation collective envers les populations historiquement marginalisées — et qui nous transforment — sont rarement confortables. (Tabitha Lean)

Cette conception large et nuancée de la structure sociale s'est révélée un outil pédagogique accessible et efficace pour inciter les apprenants à dépasser le concept restreint des déterminants sociaux de la santé. Plutôt que de se concentrer sur des conditions sociales abstraites ayant un impact sur la santé (ce que l'on appelle communément les déterminants sociaux de la santé), les étudiants en formation sur les compétences structurelles sont incités à identifier les lois, les politiques, les institutions et les systèmes responsables de la production de conditions sociales spécifiques ayant un impact sur la santé[13].

---

12 Hyacinth Udah et al., *Decoloniality – Implications for Rethinking Social Justice: A Systematic Review of the Literature*, https://journals.library.brocku.ca/index.php/SSJ/fr_CA/article/view/4823

13 M. Harvey et al., *Structural competency, Latin American social medicine, and collective health: Exploring shared lessons through the work of Jaime Breilh*, https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/17441692.2023.2220023

Il devient aussi crucial de comprendre à quel point les réformes visent principalement à corriger les biais supposés d'agents individuels, plutôt qu'à reconnaître une structure explicitement conçue pour contrôler et priver de pouvoir les groupes marginalisés[14]. L'abolition ne se contente pas de reconnaître les structures telles qu'elles sont, mais consiste à imaginer et créer une nouvelle vision du monde où ces violences structurelles et ces structures oppressives n'existent plus. (Ruth W. Gilmore)

Ces mécanismes de violences structurelles ou systémiques ne s'arrêtent pas aux institutions : ils forment la toile de fond des violences sexuelles, interpersonnelles et médicales, qui en sont souvent la traduction la plus visible. Comme le rappelle Johan Galtung, « la violence est présente quand les êtres humains sont influencés de telle façon que leurs réalisations somatiques et mentales sont en deçà de leur potentiel » — autrement dit, lorsqu'un système ne rend pas la souffrance évitable mais ordinaire.

Quiconque s'intéresse à la violence structurelle devrait porter une attention particulière à ces maladies et aux structures sociales qui les perpétuent […] Les inégalités sociales sont au cœur de la violence structurelle […] La violence structurelle est une violence exercée systématiquement – c'est-à-dire indirectement – par celles et ceux qui appartiennent à un certain ordre social : d'où le malaise que ces idées suscitent dans une économie morale encore encline à attribuer le mérite ou le blâme à des individus[15].

Les inégalités structurelles engendrent autant de souffrances et de décès que la violence directe ; toutefois, les dommages qu'elles causent sont plus lents, plus subtils, plus répandus et, par conséquent, plus difficiles à réparer […] Malheureusement, les victimes elles-mêmes ne perçoivent souvent pas la manière dont leur situation est systématiquement façonnée par une répartition inégale et injuste des ressources au sein de la société[16].

Dans une société façonnée par le colonialisme, il faut reconnaître l'importance du *point de vue situé*. Notre expérience et notre connaissance du monde dépend de la position que nous occupons dans la société. La théorie du point de vue situé, c'est une perspective critique forgée à partir de l'expérience commune des membres d'un groupe dominé qui révèle des aspects du monde que les groupes dominants ne peuvent pas percevoir ou préfèrent ignorer en raison de leur position sociale privilégiée. Sandra Harding explique que ces points de vue situés, qu'ils soient liés au genre, à la race, à la classe sociale ou à la capacité, permettent souvent une connaissance plus juste de certaines réalités sociales car ils ne servent pas les intérêts

14 Cradle Community, *Brick by Brick, How We Build a World Without Prisons*, https://www.hajarpress.com/books/brick-by-brick
15 Paul Farmer, *An Anthropology of Structural Violence* , https://www.jstor.org/stable/10.1086/382250?seq=1
16 Deborah DuNann Winter and Dana C. Leighton, *Structural Violence Section Introduction*, https://sites.saumag.edu/danaleighton/wp-content/uploads/sites/11/2015/09/SVintro-2.pdf

de l'ordre établi. Qui perçoit quoi et pourquoi? C'est le coeur de la théorie du point de vue situé[17].

Quant à l'injustice épistémique expressive (identifiée par Miranda Fricker et nommée par Amandine Catala), elle survient quand une contribution valide n'est pas crue ou comprise parce qu'elle est exprimée dans un style non dominant ou jugé non standard. Cette injustice peut empêcher des personnes minorisées de participer pleinement aux échanges. Leur contribution reçoit moins de crédibilité et d'intelligibilité en raison de biais liés à leur style d'expression[18].

Le terme « violences structurelles » vise à dépasser la notion de violence physique pour englober les multiples manières dont les structures sociales et les institutions peuvent entraver ou inhiber le potentiel des individus. Il désigne non seulement des pratiques oppressives, mais aussi l'incapacité des États ou des communautés à répondre aux besoins fondamentaux des personnes, tels que l'accès aux soins de santé et au logement. La violence structurelle renvoie à des conditions sociales inéquitables, incluant une répartition inégale des ressources, des discriminations ou d'autres hiérarchies sociales injustes[19].

Les structures sociales, politiques et économiques peuvent être configurées de manière à marginaliser et à priver de leurs droits certains groupes, tout en favorisant d'autres groupes et en multipliant leurs possibilités. Cette reconnaissance du rôle du pouvoir d'action dans les structures sociales est donc directement liée au concept de violence structurelle […] l'impérialisme – en tant que matrice de structures sociales, idéologiques et économiques – constituait un système international de violence structurelle globale, fruit de la convergence de politiques conscientes menées par de multiples acteurs aux niveaux infranational, national et multinational […] L'impérialisme offre ainsi une illustration éloquente de la manière dont la violence structurelle peut être génocidaire[20].

La violence structurelle est structurée et contraignante. Elle restreint la capacité d'agir de ses victimes. Elle resserre un nœud coulant autour de leur cou, et cet étau détermine la manière dont les ressources – nourriture, médicaments, voire affection – sont allouées et vécues[21].

Se recentrer sur les personnes les plus impactées nous oblige à comprendre que le discours sur l'invisibilité est souvent associé aux privilèges liés à la blanchité, au capacitisme/validisme et à la norme de santé mentale (sanisme)[22] (Aimel Joseph). Le

17 Labo d'exploration justice épistémique en action , https://www.youtube.com/@lab-lejea
18 Ibid.
19 Joshua M. Price and Alexandra S. Moore, *De Gruyter Handbook of Structural Violence*, https://www.degruyterbrill.com/document/doi/10.1515/9783111519975/html?srsltid=AYCX9vI0zbgg7VVYvxAcEvJWi7YmEe52_Xzq_uGJTQuwqIyshN0lUCOR#contents
20 Ahmed, Nafeez Mosaddeq, Structural Violence as a Form of Genocide. The Impact of the International Economic Order, https://ideas.repec.org/a/erv/ancoec/y2007i5p3-41.html
21 Paul Farmer, *An Anthropology of Structural Violence* , https://www.jstor.org/stable/10.1086/382250?seq=1
22 Peter Beresford and Jasna Russo, *The Routledge International Handbook of Mad Studies*, p. 139,

sanisme est entendu comme un « système de discrimination et d'oppression » profondément ancré dans la pensée occidentale ; il sous-tend l'injustice épistémique et marginalise les savoirs issus de l'expérience de la folie (Leblanc et Kinsella, 2016 : 61 ; Poole et Jivraj, 2015). Le sanisme est étroitement lié au « psychocentrisme », qui consiste à situer la différence et la transformation à l'intérieur des corps et des esprits plutôt qu'au sein des structures socio-économiques et politiques (Rimke et Brock, 2012). À l'inverse, les *Mad Studies* « produisent des savoirs qui placent au centre la manière dont les personnes folles construisent le sens », s'opposant ainsi à la dévalorisation sociétale des savoirs de ces personnes (tant au sein du monde universitaire qu'à l'extérieur de celui-ci)[23].

Comme la justice pénale, les modèles sanistes de la stigmatisation — et les campagnes qui en découlent — sont exportés à l'échelle mondiale, alors même que le sanisme est profondément ancré dans les formes anciennes de colonialisme et de modernité[24].

Ce qui distingue la justice transformatrice de la justice restauratrice, c'est que la justice transformatrice reconnaît également le rôle joué par la société. La justice transformatrice comprend également un aspect de changement des conditions sociétales qui ont contribué au préjudice[25].

Tant que ces structures demeurent intactes, parler de prévention ou de soin sans justice sociale critique revient à médicaliser la souffrance collective.

3. Compétences structurelles

En 2014, Jonathan Metzl et Helena Hansen introduisent la notion de compétence structurelle[26], c'est-à-dire la capacité pour les professionnels de santé à reconnaître comment les structures sociales produisent des symptômes et des inégalités de santé, plutôt que d'interpréter les problèmes uniquement à l'échelle individuelle. Le concept d'humilité structurelle consiste à reconnaître que les professionnels ne comprennent pas toujours les structures qui affectent les patients et que ces derniers possèdent des savoirs essentiels sur leur propre situation.

La compétence structurelle est rarement prise en compte alors qu'elle est essentielle pour les communautés à la prévention de la violence […] La compétence structurelle vise à déconstruire le soutien que la médecine apporte à un ordre social injuste et rejette l'idée que l'injustice sociale est due à des différences biologiques […] Il est crucial de développer des communautés (institutions, agences et individus)

https://www.routledge.com/The-Routledge-International-Handbook-of-Mad-Studies/Beresford-Russo/p/book/9781032024226

23 Ibid., p. 190

24 Ibid., p. 190

25 Katie Tastrom, *A People's Guide to Abolition and Disability Justice*, https://pmpress.org/product/a-peoples-guide-to-abolition-and-disability-justice

26 Jonathan Metzl et Helena Hansen, Structural competency: theorizing a new medical engagement with stigma and inequality, https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/24507917/

dotées de compétences structurelles afin de lutter plus efficacement contre les inégalités de santé et de bien-être au sein de nos communautés, à l'origine de nombreuses formes de conflits. L'incarération de masse est aussi comprise comme un problème de santé publique. Cela suggère de nous concentrer sur les « communautés structurellement compétentes » (capables d'identifier et de comprendre ces violences structurelles parce qu'elles y sont les plus exposées) et l'importance d'intégrer intentionnellement un cycle de praxis afin d'aider les apprenant.es à prendre conscience de leur rôle dans la déconstruction des forces structurelles qui perpétuent les inégalités et à démanteler activement les mécanismes qui soutiennent l'oppression systémique[27].

Les chercheur.ses et les praticien.nes dans les domaines de la santé et de droits humains doivent prendre en compte la justice des personnes handicapées, notamment les questions d'accès économique, d'infrastructure et de validisme. Placer la justice des personnes handicapées au centre permettrait de renforcer un cadre de compétences structurelles[28].

La violence structurelle se caractérise par un accès inégal aux déterminants de la santé (logement, soins de santé de qualité, emploi, éducation, etc.), créant ainsi un contexte propice aux violences interpersonnelles et façonnant des formes de violence sexistes qui placent les femmes en situation de vulnérabilité[29].

Pour comprendre les mécanismes de la violence structurelle, il est important d'interroger l'idéologie néolibérale et son influence considérable sur notre manière de comprendre les inégalités, la santé et les responsabilités individuelles et collectives. En faisant de l'individu le principal responsable de sa situation, cette idéologie tend à occulter les rapports de pouvoir et les conditions sociales, économiques et politiques qui produisent les inégalités. Elle contribue ainsi à légitimer des réponses individualisées à des problèmes qui sont pourtant profondément structurels.

Elle nous empêche également de reconnaître notre interdépendance et de comprendre les effets que nos actions et nos comportements ont les un·es sur les autres. En réduisant notre capacité à reconnaître les préjudices, à y répondre collectivement et à transformer les conditions qui les rendent possibles, cette logique individualiste limite notre capacité à imaginer et à construire des futurs abolitionnistes. Or, les sociétés néolibérales ne sont pas adaptées à cette interdépendance de la vie quotidienne. Cette individualisation contribue également au maintien de la suprématie blanche, qui se nourrit de la fragmentation des solidarités, de la mise en concurrence des individus et de l'affaiblissement des responsabilités collectives.

---

27 Carlos Piñones-Rivera et al., *Structural competency in global perspective*, https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/17441692.2024.2326631

28 Michele Friedner, *Disability Justice as Part of Structural Competency, Infra/structures of Deafness, Cochlear Implantation, and Re/habilitation in India*, https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC9973512/

29 Stephanie Rose Montesanti, The role of structural and interpersonal violence in the lives of women: a conceptual shift in prevention of gender-based violence, https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC4623903/

La psychologie est profondément ancrée dans le colonialisme et l'impérialisme, et conserve un attachement persistant aux méthodologies postpositivistes (Bhatia, 2002 ; Bulhan, 1985 ; Martín-Baró, 1994 ; Okazaki, David et Abelman, 2008 ; Stevens, Duncan et Bowman, 2006 ; Teo, 2005)[30].

- L'idéologie politique néolibérale privilégie la croissance économique et la responsabilité individuelle, normalisant souvent les préjudices sociaux subis par les groupes marginalisés tout en diminuant leur bien-être[31].
- Le « modèle médical s'inscrit particulièrement bien dans l'ère contemporaine de l'individualisme néolibéral »[32].
- Ces manières d'être individualistes « constituent les normes par défaut de la science psychologique hégémonique »[33].
- L'ère du néolibéralisme a instauré une « médicalisation des problèmes sociaux »[34].

4. Les origines politiques de la justice transformatrice et les communautés concernées

Il ne faut pas oublier l'idée que la justice transformatrice est un cadre de résolution des conflits qui, en partie, est né du mouvement pour l'abolition des prisons[35].

Il est essentiel de concevoir la justice transformatrice comme une approche qui émerge des communautés historiquement les plus impactées par la violence interpersonnelle et structurelle, et qui demeure redevable envers elles[36]. Plutôt que de naître au sein de cadres institutionnels, la justice transformatrice s'est développée grâce aux stratégies de survie, aux mouvements de résistance et aux efforts de transformation de celles et ceux qui sont le plus durement touchés par les préjudices systémiques[37]. La justice transformatrice décrit une approche systémique visant à identifier les causes profondes des conflits et à y répondre à l'échelle de la communauté – notamment en élaborant divers processus de réduction des préjudices liés à la violence interpersonnelle au sein des communautés, à la base, plutôt que de s'en remettre à la punition, à l'incarcération ou au recours aux forces de l'ordre[38].

30 Dutta et al., *Situating and contesting structural violence in community-based research and action*, 2016, https://www.proquest.com/openview/301253b176363742fa21f61c5452e43a/1?pq-origsite=gscholar&cbl=2069550
31 Stephen J. Macdonald & Donna Peacock, *Dis/ableist Criminology: Beyond Ableism Through a Zemiological Framework*, https://link.springer.com/article/10.1007/s10612-025-09843-2
32 Thomas P. Dirth & Glenn A. Adams, *Decolonial Theory and Disability Studies: On the Modernity/Coloniality of Ability*, https://jspp.psychopen.eu/index.php/jspp/article/view/5117
33 Readsura Decolonial Editorial Collective, *Decoloniality as a social issue for psychological study*, https://ir.unisa.ac.za/bitstream/handle/10500/28757/2022%20Readsura%20EC%20JSI%20intro%201%20Decoloniality%20as%20a%20social%20issue%20for%20psychological.pdf
34 Brenda A. LeFrançois , *Mad Matters: A Critical Reader in Canadian Mad Studies*, https://www.abebooks.fr/9781551305349/Mad-Matters-Critical-Reader-Canadian-1551305348/plp
35 The Education for Liberation Network & Critical Resistance Editorial Collective (Editor), *Lessons in Liberation, An Abolitionist Toolkit for Educators*, https://www.akpress.org/lessonsinliberation.html
36 Jade Lane et al., *Transformative justice approaches to domestic, family, and sexual violence: a scoping review*, https://link.springer.com/article/10.1186/s12954-026-01447-5
37 Ibid.
38 Ejeris Dixon & Leah Lakshmi Piepzna-Samarasinha, *Beyond Survival, Strategies and Stories from the*

Comme les solutions relevant de la justice transformatrice émergent généralement au sein de communautés marginalisées et d'espaces de mouvements sociaux radicaux situés en dehors des institutions, ces démarches sont restées informelles, décentralisées et largement non documentées (Bierria et al., 2011). En réalité, bien qu'elles s'appuient sur bon nombre des principes et pratiques de la justice restauratrice, elles se déploient dans des contextes informels et désinstitutionnalisés où les réseaux sociaux et les membres de la communauté agissent en tant que facilitateurs et soutiens (Kelly, 2011 ; Kim, 2011). Les organisations adoptant des pratiques de justice transformatrice se situent le plus souvent en dehors du secteur des organismes à but non lucratif (Non Profit Industrial Complex) ou des structures de prestation de services (Chen, Dulani et Piepzna-Samarasinha, 2011). Cette priorité accordée aux réponses communautaires ou collectives a également favorisé l'usage de termes tels que « responsabilité communautaire » ou « réponses fondées sur la communauté », soulignant ainsi cette orientation (Bierria et al., 2011 ; Kim, 2010). De telles références déplacent le regard porté sur la violence : on ne se concentre plus uniquement sur les acteurs individuels, mais sur les communautés, ces dernières jouant un rôle à la fois d'auteurs et de victimes de la violence. Les communautés constituent également des lieux de prévention, d'intervention et de transformation, des espaces où des interventions peuvent être imaginées, initiées et mises en œuvre. Cette focalisation sur l'échelon communautaire s'affirme aussi comme une alternative et un défi à l'autorité du système de justice pénale, du système de protection de l'enfance, voire des organisations à but non lucratif (Bierria et al., 2011 ; Chen et al., 2011)[39].

Les communautés ont un rôle central à jouer dans le traitement et l'élimination de la violence[40]. Constatant que les réponses communautaires à la violence peuvent parfois être aussi néfastes que les réponses étatiques, la justice transformatrice renforce la responsabilisation au sein des communautés et encourage des relations saines afin de transformer la manière dont celles-ci interviennent face à la violence[41] [42]. Si nous étions plus nombreux.ses à savoir désamorcer des situations de crise […] moins d'entre nous finiraient internés, emprisonnés ou détenus[43]. Il est toutefois crucial de reconnaître que les systèmes carcéraux frappent aussi, de manière disproportionnée, les personnes vivant avec un handicap mental ou des « troubles » psychiques, et qu'ils présentent des recoupements substantiels, tant sur le plan pratique que logique, avec le système de santé mentale[44]. Les Mad Studies, en tant

Transformative Justice Movement, https://brownstargirl.org/beyond-survival/

39 Mimi E. Kim, *From carceral feminism to transformative justice: Women-of-color feminism and alternatives to incarceration*, https://transformharm.org/wp-content/uploads/2018/12/Kim-2018-FromCarceralFeminismtoTransformativeJustice.pdf

40 Creative Intervention, *guide pratique pour mettre un terme à la violence interpersonnelle*, https://www.creative-interventions.org/wp-content/uploads/2025/04/CI-Toolkit-French-CI-Boite-a-Outils-Francaise-May-2024.pdf

41 Mia Mingus, *Transformative Justice: A Brief Description*, https://transformharm.org/tj_resource/transformative-justice-a-brief-description/

42 Chennault et al., *Abolition methodologies*, https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/02637758231193718

43 Cradle Community, *Brick by Brick, How We Build a World Without Prisons*, https://www.hajarpress.com/books/brick-by-brick

44 Micha Frazer-Carroll, *Mad World, The Politics of Mental Health*, https://www.plutobooks.com/product/mad-world/

que corpus théorique, épistémologie, cadres d'analyse et pratiques militantes, offrent des outils pour interroger la manière dont les systèmes carcéraux et de maintien de l'ordre ciblent, contrôlent et criminalisent les personnes ayant des expériences de la folie, en particulier celles qui sont exposés à une dangereuse matrice d'oppressions (racisme, validisme et sanisme).

Il nous faut aussi considérer la détresse comme une réaction normale à des conditions insupportables, plutôt que comme un échec individuel […] Les soins non carcéraux exigent des groupes dominants qu'ils acceptent la complexité et la diversité des réalités humaines et cessent de culpabiliser les personnes marginalisées […] Trish Tran souligne comment les groupes dominants établissent des normes, marginalisant les comportements et la détresse qui sortent de leur cadre de vie. Cette imposition de la conformité réduit au silence et subjugue les personnes dont les expressions ne correspondent pas aux attentes dominantes[45].

Il est aussi important pour Leah Lakshmi Piepzna-Samarasinha de déclarer que la justice transformatrice est un mouvement féministe Noir et Non-blanc parce qu'il y a eu des tonnes d'efforts récents de la part des blanc.hes radicaux.les pour blanchir et effacer le travail, l'éducation et la lutte féministe noire qui crée ces mouvements […] Pour de nombreuses personnes, la justice transformatrice signifie la non-violence. Je ne suis pas d'accord avec cela parce que je crois à l'autodéfense et les mouvements armés de libération peuvent faire partie de la réalisation de la justice transformatrice[46].

La justice transformatrice nous invite à ne pas individualiser les préjudices, mais plutôt à nous attaquer à leurs causes, lesquelles sont multiples et systémiques. Cette logique doit être étendue au domaine de la « santé mentale », et plus particulièrement aux situations de crise en la matière[47].

5. L'abolition change notre manière de comprendre la violence

Idéalement, l'abolition invite à déplacer le regard des individus vers les communauté et les structures sociales qui façonnent leurs conditions d'existence. Il est donc logique d'abolir les systèmes structurellement violents en tant que communauté plutôt qu'en tant qu'individu.

L'abolition ne consiste pas uniquement à supprimer certaines institutions violentes. Elle implique de transformer les structures sociales, économiques, politiques et épistémologiques qui rendent ces institutions possibles et légitimes. Sans décolonisation (sans se recentrer sur les connaissances, les besoins, les expériences...

45 Tabitha Lean and Trish Tran, *Beyond Crisis Intervention: Building Non-Carceral Support*, https://mind-ed.org.au/event/beyond-crisis-intervention-building-non-carceral-support-free-online-webinar/
46 Brown et al., *Les fictions et les futurs de la justice transformative, Une conversation sur l'abolitionnisme, la science-fiction et les systèmes de justice alternative,* https://revistaperiferias.org/fr/materia/les-fictions-and-les-futurs-de-la-justice-transformative/
47 M icha Frazer-Carroll, *Mad World, The Politics of Mental Health*, https://www.plutobooks.com/product/mad-world/

des groupes les plus marginalisés), les systèmes de domination risquent simplement de se reconfigurer sous de nouvelles formes plus acceptables ou plus invisibles[48].

Suivant l'idée de Ruth Wilson Gilmore selon laquelle l'abolition est une présence, et non une absence, il est crucial de comprendre que la justice transformatrice ne peut pas se résumer à l'absence de l'État ou de la violence. Elle doit également incarner la présence des valeurs, des pratiques, des relations et du monde auxquels nous aspirons. Il ne s'agit pas seulement d'identifier ce dont nous ne voulons pas, mais de mettre en œuvre et de pratiquer de manière proactive ce que nous désirons… en intégrant la guérison à notre quotidien[49].

L'abolition nous invite à imaginer des systèmes capables d'empêcher cette violence de se produire dès le départ[50].

La justice transformatrice a été systématiquement définie comme une approche abolitionniste fondée sur la responsabilité communautaire, l'autonomie des personnes survivantes et la transformation structurelle. Ses principes fondamentaux incluent des engagements anticarcéraux et féministes, une approche tenant compte des traumatismes (Trauma-informed Care) et une responsabilité ancrée dans les relations, l'interdépendance et le soin collectif […] Les objectifs visaient à renforcer la sécurité au sein des communautés, à créer des processus de justice ne reposant pas sur des mesures punitives et à transformer les conditions systémiques. Les pratiques comprenaient notamment la cartographie des réseaux de soutien (« pod mapping »), l'éducation transformatrice et des activités de production de savoirs telles que le récit d'expérience et l'expression créative […] La justice transformatrice est un domaine en évolution qui résiste à l'institutionnalisation formelle et place au premier plan le leadership des personnes les plus touchées par la violence et la pénalisation. Sa pertinence en matière de réduction des méfaits réside dans sa volonté de prévenir la violence et la pénalisation tout en renforçant les capacités de prévention communautaire. La recherche, les politiques et les pratiques devraient privilégier l'investissement dans les infrastructures locales (de base) ainsi que dans le leadership des personnes survivantes et des communautés marginalisées. La littérature examinée soutient que les applications de la justice transformatrice ne peuvent être réduites à des modèles statiques ni assimilées à des cadres carcéraux. Au contraire, leur potentiel repose sur le soutien collectif, une mobilisation politique soutenue et un travail de transformation communautaire à long terme[51].

Dans le champ du handicap, beaucoup de textes montrent que les violences

48 Shawn Ginwright, *The Future of Healing: Shifting From Trauma Informed Care to Healing Centered Engagement*, https://ginwright.medium.com/the-future-of-healing-shifting-from-trauma-informed-care-to-healing-centered-engagement-634f557ce69c
49 Mia Mingus, *Transformative Justice: A Brief Description*, https://transformharm.org/tj_resource/transformative-justice-a-brief-description/
50 Cradle Community, *Brick by Brick, How We Build a World Without Prisons*, https://www.hajarpress.com/books/brick-by-brick
51 Jade Lane et al., *Transformative justice approaches to domestic, family, and sexual violence: a scoping review*, https://link.springer.com/article/10.1186/s12954-026-01447-5

sexuelles (VSS) ne sont pas des « dérapages individuels », mais des conséquences structurelles de dispositifs institutionnels : dépendance forcée, enfermement, infantilisation, privation de crédibilité, contrôle du corps, absence de consentement reconnu, impunité des professionnels, etc...[52].

Au-delà de la critique des réponses étatiques à la violence et aux abus, les féministes abolitionnistes promeuvent des pratiques de justice transformatrice[53]. Liat Ben-Moshe attire l'attention sur la manière dont certaines revendications féministes en faveur du maintien de l'ordre et de la criminalisation en réponse à la violence ont conduit à « la construction d'une nation carcérale » [54] [55]. Ainsi, l'approche abolitionniste préconisée par Ben-Moshe appelle à une « lentille enracinée dans la tradition radicale noire qui critique l'État comme étant violent et non comme l'arène où chercher à remédier à l'injustice »[56].

Le féminisme carcéral se tourne vers l'État pour juger et traiter les violences sexistes en punissant les auteurs individuels de violences conjugales, de maltraitance d'enfants, de harcèlement et de violences sexuelles, de crimes haineux… mais il ignore les injustices systémiques/structurelles qui contribuent à ces formes et cycles de violence. Le féminisme abolitionniste, au contraire, adopte une approche intersectionnelle et structurelle pour analyser et démanteler les systèmes d'oppression.

> « Bien que cela puisse paraître paradoxal, on ne peut mettre fin aux violences sexistes en s'attaquant directement à ce problème. On ne peut y mettre fin qu'en s'attaquant aux problèmes structurels qui les favorisent, et qui sont également à l'origine de l'ensemble des abus qui touchent l'ensemble de la communauté » (Chang 2018)[57].

Le féminisme blanc dominant, qui s'appuie sur les médias de masse et sur les mécanismes de contrôle étatiques ou institutionnels pour tenter de réparer des préjudices individuels, est incapable de s'attaquer aux intersections entre hétéropatriarcat, capitalisme racial et colonialisme — des dynamiques qui engendrent la violence sexuelle. Dans sa forme la plus extrême, ce féminisme réactionnaire se fait complice des politiques d'extrême droite, elles-mêmes issues de cette intersectionnalité des systèmes. La « nécropolitique » du féminisme réactionnaire

---

52 Judith Sürken, *How Gender-Based Violence Makes Prison Abolition (Un)Thinkable: The Role of Narrations of Their Settings*, 2022, https://access.heinonline.com/HOL/LandingPage?handle=hein.journals/kinstul12&div=6&id=&page=
53 Survived And Punished & Love and Protect, *Survivor Defense as Abolitionist Praxis*, https://survivedandpunished.org/wp-content/uploads/2018/06/survivedandpunished_toolkitbw.pdf
54 Liat Ben-Moshe, *Decarcerating Disability, Deinstitutionalization and Prison Abolition*, 2020, https://www.upress.umn.edu/9781517904432/decarcerating-disability/
55 Ritchie et al., *Queer (In)Justice, The Criminalization of LGBT People in the United States*, 2012 https://www.penguinrandomhouse.com/books/205096/queer-injustice-by-kay-whitlock/
56 Liat Ben-Moshe, *Decarcerating Disability, Deinstitutionalization and Prison Abolition*, 2020, https://www.upress.umn.edu/9781517904432/decarcerating-disability/
57 Nora Berenstain, *White Feminist Gaslighting*, https://philarchive.org/rec/BERWFG

constitue, en somme, l'aboutissement de la « blanchité politique » propre au féminisme dominant[58].

Le féminisme blanc est étroitement lié à la fragilité blanche (blanchité militarisée) et à la structure de l'innocence, où une personne peut ressentir un sentiment d'inconfort ou une attitude défensive lorsqu'elle est confrontée à des problèmes liés aux discriminations systémiques/structurelles.

Un groupe féminim sensibilisé à la violence et intersectionnel situe la source des difficultés rencontrées par ce groupe dans des problèmes structurels et systémiques tels que le racisme, la pauvreté, le sexisme… et leurs interactions dans leur vie[59].

Le féminisme carcéral considère la violence sexiste comme un ensemble de problèmes individuels imputables à des auteurs individuels et affectant principalement des personnes spécifiques découle d'une ignorance des conditions sociales et économiques endémiques à la violence sexiste […] Les travaux connexes sur la justice transformatrice et la responsabilisation communautaire en tant que pratique abolitionniste abordant les préjudices causés par les violences conjugales et sexuelles ont dépassé les critiques du féminisme carcéral pour repenser et construire une pratique abolitionniste débarrassée de ses liens avec l'État, que ce soit dans ses formes carcérales ou sociales[60].

Pour éradiquer les violences sexuelles de nos vies à la source, nous devons mettre fin au patriarcat et à toutes les formes de domination systémiques. Pour ce faire, nous devons démanteler les hiérarchies construites et déshumanisantes de genre, de race, de sexualité et de handicap[61].

La violence conjugale, familiale et sexuelle constitue un enjeu majeur de santé publique et de droits humains qui touche de manière disproportionnée les communautés structurellement marginalisées […] Ces formes de violence sont profondément ancrées dans des inégalités structurelles et s'articulent souvent avec des oppressions systémiques, notamment le racisme, la pauvreté, le validisme et la colonisation. Les réponses institutionnelles classiques face à la violence conjugale et familiale, fondées sur le « féminisme carcéral » et axées sur le recours à la police, la pénalisation et l'incarcération, se sont révélées inadaptées pour de nombreuses victimes. Ces défaillances ne sont pas fortuites mais structurelles[62].

---

58 Alison Phipps, *Me, not you, The trouble with mainstream feminism*, https://manchesteruniversitypress.co.uk/9781526155801/
59 Natalie Clark, *Shock and Awe: Trauma as the New Colonial Frontier*, https://www.mdpi.com/2076-0787/5/1/14
60 Kim et al., *Abolition and Social Work, Possibilities, Paradoxes, and the Practice of Community Care*, https://www.haymarketbooks.org/books/2226-abolition-and-social-work
61 Cradle Community, *Brick by Brick, How We Build a World Without Prisons*, https://www.hajarpress.com/books/brick-by-brick
62 Jade Lane et al., *Transformative justice approaches to domestic, family, and sexual violence: a scoping review*, https://link.springer.com/article/10.1186/s12954-026-01447-5

Les données disponibles indiquent que, lorsque l'État intervient dans des situations de violence conjugale, il se concentre généralement sur des femmes — en particulier celles ayant des enfants — marginalisées par la pauvreté, l'isolement social, des addictions, un handicap et/ou leur appartenance à une minorité. L'articulation entre genre, classe sociale, « race » et statut migratoire influence non seulement la capacité des victimes à accéder à des mesures de soutien et à en bénéficier (Day & Gill, 2020), mais aussi la manière — parfois volontariste, voire agressive — dont l'État intervient pour mener des enquêtes et engager des poursuites (Moore & Singh, 2018). Cela ne signifie pas, bien entendu, que les personnes socialement favorisées sont à l'abri des violences fondées sur le genre. Nous soulignons ici l'existence d'un dispositif qui cible et traite les violences de manière inégale, en se focalisant sur les personnes marginalisées sur le plan social et structurel[63].

Le féminisme abolitionniste rejette explicitement les tentatives de l'État de mobiliser la vulnérabilité et la différence pour étendre la carcéralité et s'efforce plutôt de mettre en lumière le rôle de l'État dans la perpétuation de la violence, en exigeant des engagements qui soutiennent les personnes les plus touchées et s'attaquent aux causes profondes de l'incarcération : la pauvreté, la suprématie blanche et la misogynie[64].

La suprématie blanche et le féminisme carcéral se nourrissent mutuellement : ce n'est que lorsque vous occupez la blanchité d'une certaine manière ou que vous aspirez à la blanchité d'une certaine manière que vous avez le luxe de vous faire des illusions en pensant que les lois de ce pays fonctionneront pour vous, et non contre vous. Se promener et avoir l'impression que l'État cherche en quelque sorte à vous protéger est le programme étrange de la suprématie blanche avec lequel nous avons tous.tes été élevé.es. Ce programme vient de la suprématie blanche, car la suprématie blanche a vraiment besoin que nous croyions que l'État et la façon dont ses lois fonctionnent vont protéger tout le monde. Mais en fait, ce n'est tout simplement pas vrai[65].

6. <u>Les rapports de pouvoir et les violences structurelles s'inscrivent dans les pratiques</u>

Malgré les efforts déployés pour intégrer la notion d'intersectionnalité[66] dans les efforts de lutte contre la violence fondée sur le genre, le handicap continue d'être marginalisé, même dans les conversations portant sur la manière dont les personnes

63 Kelly Montford and Clooë Taylor, *Building AbolitionDecarceration and Social Justice*, **https://www.routledge.com/Building-Abolition-Decarceration-and-Social-Justice/Montford-Taylor/p/book/9780367770280**

64 Davis et al., *Abolition. Féminisme. Tout de suite.,* https://editionsdaronnes.fr/product/abolition-feminisme-tout-de-suite/

65 Katie Tastrom, *A People's Guide to Abolition and Disability Justice*, https://pmpress.org/product/a-peoples-guide-to-abolition-and-disability-justice

66 Patricia Hill Collins and Sirma Bilge, *Intersectionality*, 2020, https://www.wiley.com/en-us/shop/general-sociology/intersectionality-2nd-edition-p-9781509539673

sont ciblées à plusieurs reprises par les systèmes d'oppression[67], notamment en France[68].

Les personnes handicapées cherchent souvent des personnes capables de comprendre l'épuisement administratif, la surveillance médicale, l'incrédulité, les temporalités handies, la peur de la coercition, le rapport au contrôle social… Les personnes les plus exposées à la violence structurelle restent aussi souvent marginalisées au sein même des mouvements qui prétendent lutter contre cette violence. De plus en plus d'espaces parlent d'abolition sans démanteler les conditions relationnelles qui rendent certaines vies invisibles et jetables.

Notre conditionnement social influence fortement notre réaction face à une personne en situation de crise. Ce conditionnement rend difficile la remise en question de nos conceptions de la sécurité et du risque face à la culture punitive qui nous entoure. Souvent, les réactions légitimes aux traumatismes et à l'oppression sont pathologisées par le corps médical. Notre malaise face à la folie et notre incapacité collective à y répondre légitiment l'État carcéral, car le système de santé nous laisse entendre que certains corps doivent être contrôlés. Lorsque les professionnels de la « santé mentale » sont érigés en autorités sur notre propre esprit, nous cessons de nous sentir responsables du bien-être d'autrui et apprenons plutôt à réagir à la souffrance des autres en faisant appel aux autorités[69].

Vanessa E. Thompson[70] nous montre que les mouvements abolitionnistes ne peuvent pas simplement parler de race et de police sans intégrer la psychiatrisation, le sanisme, les handicaps, les violences médicales, et les formes lentes de violence institutionnelle. Elle insiste surtout sur le fait que certaines personnes restent invisibilisées, même dans les espaces censés lutter contre les violences d'État, parce qu'elles sont perçues comme "trop complexes", trop "instables", trop "difficiles", ou incompatibles avec les temporalités militantes.

Des collectifs comme *Queer Care*[71] et l'organisation américaine Project LETS[72] démontrent qu'il est possible d'accueillir la vulnérabilité et de veiller les un.es sur les autres en s'appuyant sur des modèles de justice des personnes handicapées fondés sur l'interdépendance et l'entraide. Dans une société hyper-individualiste qui considère certaines personnes comme jetables, prendre soin des

67 JJ Wright & Caitlin A. Manuel, *Cripping and queering gender-based violence prevention: bridging disability justice, queer joy, & consent education*, 2024, https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13691058.2024.2380768#abstract
68 Célia Bouchet, *Incorporating disability within intersectional analysis: general challenges and French specificities*, 2024, https://link.springer.com/article/10.1057/s41253-024-00270-3
69 Cradle Community, *Brick by Brick, How We Build a World Without Prisons*, https://www.hajarpress.com/books/brick-by-brick
70 Vanessa E. Thompson, *Policing in Europe: disability justice and abolitionist intersectional care*, https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/0306396820966463
71 https://queercareinc.bigcartel.com/
72 https://projectlets.org/

malades et les traiter avec amour et bienveillance relève d'une démarche de justice transformatrice[73].

La notion d'interdépendance nous amène à comprendre qu'avoir besoin les un·es des autres n'est pas un échec, mais une force. Sins Invalid rejette la valeur suprémaciste blanche de l'indépendance. La centralisation de l'interdépendance dans la justice des personnes handicapées est un défi direct au capitalisme et à l'État carcéral[74].

Pour dépasser les normes d'exclusion, la formation médicale doit s'attaquer au mythe de l'indépendance et le reconnaître. Ce mythe constitue une critique centrale de la justice des personnes handicapées et révèle comment la valeur d'un individu est mesurée à l'aune de sa capacité à fonctionner de manière autonome (Karmiris, 2020 ; Mingus, 2010). Lorsque ce mythe se perpétue, les apprenants dont les besoins matériels ou sociaux sont plus importants que ceux de leurs pairs non handicapés sont perçus comme un échec ou un fardeau (Mou & Albagmi, 2024). Ceci reflète la manière dont les projets coloniaux ont longtemps assimilé l'autonomie et la productivité à la civilisation et au progrès, marginalisant ainsi les personnes qui s'écartent de ces idéaux (Puszka et al., 2022)[75].

De nombreuses perspectives carcérales (ou espaces « progressistes ») dévaluent la dignité intrinsèque des personnes criminalisées et sont incapables de mettre en œuvre une justice transformatrice qui prenne en compte la diversité de leurs besoins et de leurs parcours[76] :

- Le recours à des cadres fondés sur la justice transformatrice et la médiation pour traiter les conflits et les préjudices entre les participant.es peut aider à gérer les crises immédiates tout en développant les compétences nécessaires pour prévenir et traiter les préjudices à l'avenir[77].

- Dans une perspective décoloniale, le conflit ne se résume pas à quelque chose qu'il faut résoudre ou gérer : c'est une occasion de transformer les systèmes et les cultures qui perpétuent les préjudices et les inégalités[78].

7. Définitions et généalogies

73 Cradle Community, *Brick by Brick, How We Build a World Without Prisons*, https://www.hajarpress.com/books/brick-by-brick
74 Katie Tastrom, *A People's Guide to Abolition and Disability Justice*, https://pmpress.org/product/a-peoples-guide-to-abolition-and-disability-justice
75 Nazina Rassa & Jo Hartland, *Pursuing Anti-Ableism in Medical Education: A Decolonial and Disability Justice Lens*, https://www.tandfonline.com/doi/10.1080/10401334.2026.2669167
76 Chennault et al., *Abolition methodologies*, https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/02637758231193718
77 Dean Spade, *Mutual Aid: Building Solidarity During This Crisis (and the Next)*, https://www.versobooks.com/products/2722-mutual-aid?srsltid=AYCX9vK67LdfUDlf7x8CIVa6SGaeDFUQdbkSrzvaWVzmjFr4WP5Bz4WC
78 Senaratne et al., *Conflict Transformation in the Personal and in the Political*, https://commonslibrary.org/conflict-transformation-in-the-personal-and-in-the-political/

Bien que leurs formulations varient, la plupart des définitions de la justice transformatrice partagent trois éléments fondamentaux[79]:

1 – Une analyse structurelle de la violence

Les cadres de la justice transformatrice appréhendent la violence comme un phénomène socialement produit, historiquement ancré et structurellement entretenu. Elle n'est pas perçue uniquement comme un acte individuel, mais comme l'expression de systèmes d'oppression plus vastes, incluant le colonialisme, le racisme et le patriarcat.

2 – Une orientation abolitionniste et anti-carcérale

La plupart des définitions affirment que la justice transformatrice opère en dehors des réponses étatiques punitives face à la violence, et en opposition à celles-ci. Elle critique l'État carcéral et cherche à développer des alternatives à l'incarcération et à la criminalisation, portées par la communauté.

3 – Une place centrale accordée à la communauté, lieu du préjudice comme de la guérison

La communauté est envisagée non seulement comme le lieu où survient la violence, mais aussi comme celui où doivent s'ancrer les réponses à y apporter. La guérison et la responsabilité sont conçues comme des enjeux collectifs.

L'Abolitionnisme pénal vise à mettre fin au système de criminalisation, tandis que la justice transformatrice cherche à reconnaître : (a) la complexité des expériences et des identités, qu'elles soient individuelles ou collectives ; (b) la manière dont le système de criminalisation normalise certaines expériences et identités au détriment d'autres, qu'il opprime ; et, par conséquent, (c) le fait que ce système — en tant que forme de violence étatique — est non seulement incapable d'instaurer un véritable « système de justice », mais qu'il opprime, exploite et nuit régulièrement et à grande échelle aux individus, engendrant ainsi de l'injustice. La justice transformatrice considère le système de criminalisation (ainsi que les nombreuses autres manifestations de la mentalité punitive dans les domaines de l'éducation, de l'immigration, ou encore dans la gestion de l'itinérance et de la pauvreté) comme intrinsèquement injuste, violent et préjudiciable aux individus, aux groupes, aux diverses identités et à la société dans son ensemble[80].

79 Jade Lane et al., *Transformative justice approaches to domestic, family, and sexual violence: a scoping review*, https://link.springer.com/article/10.1186/s12954-026-01447-5

80 Kelly Montford and Clooë Taylor, *Building Abolition, Decarceration and Social Justice*, **https://www.routledge.com/Building-Abolition-Decarceration-and-Social-Justice/Montford-Taylor/p/book/9780367770280**

La justice transformatrice propose des réponses non carcérales portées par la communauté ; celles-ci favorisent la réduction des préjudices en cherchant à atténuer les conséquences néfastes de la pénalisation, à prévenir de nouvelles violences, à encourager la guérison et la responsabilisation, ainsi qu'à transformer les conditions structurelles à l'origine de la violence[81].

La justice transformatrice désigne un ensemble de pratiques dynamiques issues de l'intégration de la théorie et des savoirs expérientiels de communautés structurellement marginalisées. Ces approches développent la capacité à assumer une responsabilité collective face aux conflits, plutôt que de recourir à la punition, à l'incarcération ou au maintien de l'ordre policier. Bien que les définitions varient, certaines caractéristiques clés se retrouvent systématiquement dans les descriptions de la justice transformatrice, que ce soit dans les milieux universitaires, militants ou communautaires[82] :

- La compréhension des actes de violence individuels comme étant ancrés dans l'histoire et maintenus structurellement par des systèmes d'oppression.

- L'expérience de la gestion et de la responsabilisation en tant que reponsabilités collectives.

- L'engagement à bâtir des pratiques communautaires de responsabilisation en dehors des systèmes d'incarcération, et en résistance à ceux-ci

La justice transformatrice est une méthodologie génératrice de solutions pour traiter les préjudices et la violence ; elle favorise la guérison des personnes survivantes, la responsabilisation des auteurs de violences ainsi que la santé et le bien-être de la communauté, sans recourir aux systèmes punitifs existants. Elle vise à répondre aux situations de préjudice et de violence en satisfaisant les besoins immédiats, tout en transformant les conditions qui permettent à ces violences de se produire[83].

8. Placer la justice des personnes handicapées au cœur du raisonnement

… une chose devrait être claire : l'état carcéral n'est pas un problème interpersonnel et l'abolition et la justice des personnes handicapées nécessitent toutes deux de cibler les politiques et les systèmes. Les changements qui n'aident qu'une personne à la fois ne suffiront pas à interrompre les rouages de la criminalisation et de la suprématie blanche[84].

---

81 Jade Lane et al., *Transformative justice approaches to domestic, family, and sexual violence: a scoping review*, https://link.springer.com/article/10.1186/s12954-026-01447-5
82 Commons Volunteer Librarian et al., *Transformative Approaches to Conflict Resolution*, https://commonslibrary.org/transformative-approaches-to-conflict-resolution/
83 Soil, *A Transformative Justice Project*, 2020, https://www.soiltjp.org/
84 Katie Tastrom, *A People's Guide to Abolition and Disability Justice*, https://pmpress.org/product/a-peoples-guide-to-abolition-and-disability-justice

Mia Mingus affirme que la justice transformatrice est la justice des personnes handicapées — ou, plus exactement, elle l'est dans sa forme la plus essentielle. Et c'est ce qu'elle devrait être si elle est pratiquée correctement, car il existe tant de points de convergence et de raisons pour lesquelles ces deux approches se rejoignent et font sens pour moi. […] Je pense à des détails — enfin, ce ne sont pas vraiment des détails, mais plutôt des éléments statistiques concernant les personnes handicapées montrant qu'elles continuent de subir des taux de violence parmi les plus élevés, notamment en matière de violences sexuelles. Il s'agit de violences sous toutes leurs formes, y compris celles émanant de l'État — qu'il s'agisse de violences policières, de harcèlement, d'homicides, etc., ou encore de l'incarcération ou des violences perpétrées par des organismes et institutions publics. Par ailleurs, les personnes handicapées ne peuvent souvent pas compter sur les systèmes actuels pour obtenir l'aide dont elles ont besoin[85].

Talila Lewis nous enseigne que le validisme étant profondément inscrit dans l'anatomie même du système carcéral (surveillance, punition, incarcération), la justice des personnes handicapées constitue un élément essentiel de l'abolition[86].

Aborder le handicap via une lentille intersectionnelle nécessite de comprendre la différence entre le cadre hégémonique des droits des personnes handicapées et la justice des personnes handicapées. Un des grands défis de l'intersectionnalité consiste à rendre les dynamiques de pouvoir visibles, afin d'en révéler les mécanismes d'effacement et d'oppression à l'égard des groupes minorisés[87].

Une transformation des pratiques communautaires implique également de reconnaître que les luttes contre la violence et pour la libération collective ne peuvent être dissociées de la justice des personnes handicapées. L'effacement du handicap dans les luttes de justice sociale contribue à perpétuer la violence. Comme le précise Talila « TL » Lewis[88] :

> « Si vos intentions de libération s'arrêtent avant d'aboutir à la justice des personnes handicapées, vous êtes vous aussi complice de la perpétuation de la violence contre et au sein de votre propre communauté. »

Alors que le modèle social est né d'un mouvement axé sur la revendication de droits civiques, le modèle radical du handicap appréhende le handicap sous l'angle de la justice sociale ; il s'agit d'un nouveau mouvement pour la justice liée au handicap (Disability Justice). Ce modèle opère un changement fondamental en passant d'une

85 Mia Mingus & The Tripple Cripples, *Liberation Through the Lens of Disability justice*, 2021, https://healingjusticeldn.org/methodology/liberation-through-the-lens-of-disability-justice/
86 China Mills, Understanding Welfare State Violence, 2023, https://healingjusticeldn.org/methodology/calling-some-people-a-burden-provides-a-cover-story-for-welfare-state-violence/
87 Sue Nichols & Garth Stahl, Intersectionality in higher education research: a systematic literature review, https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/07294360.2019.1638348
88 https://www.talilalewis.com/about.html

approche fondée sur les « droits des personnes handicapées » à une approche fondée sur la « justice des personnes handicapées ».

Il est crucial de comprendre cette différence fondamentale entre la justice des personnes handicapées (Disability Justice) et l'échec d'un cadre basé sur les droits des personnes handicapées, et « en particulier l'accent mis sur un seul problème, le handicap, qui efface les expériences complexes que vivent les personnes handicapées marginalisées, créant ainsi une porte tournante d'inégalités qui s'aggravent dans les communautés handicapées de couleur. »[89] Ce cadre concerne aussi les personnes blanches handicapées, marginalisées et exposées à la négligence sociétale — en raison par exemple de la difficulté à sensibiliser sur une forme de handicap invisible, complexe… —, y compris au sein même de la communauté des personnes handicapées.

Les travaux des féministes noires sur le handicap ont joué un rôle central dans la mise en lumière du fait que « le validisme sous-tend, dépend et réifie toutes les autres oppressions »[90].

Les personnes handicapées ont été massivement exclues de la société. Notre communauté ne doit pas reproduire les mêmes problèmes. Les espaces qui leur sont dédiés peuvent être valorisants et essentiels à leur bien-être et à leur sentiment d'appartenance. Nous devons réapprendre à construire une communauté, plutôt que de reproduire les divisions néfastes qui nous ont été imposées si longtemps […] Il nous faut créer, au sein d'un modèle radical du handicap, un espace où chacun.e puisse parler de ses difficultés[91]. Intégrer les principes de la justice de guérison (Healing Justice) et de la Justice des Personnes Handicapées dans la justice transformatrice […] rendent notre justice plus riche, plus proche et plus possible[92]...

9. Complexité des identités et intersectionnalité critique

L'absence d'une lentille intersectionnelle ne constitue pas seulement une omission descriptive, elle produit des politiques qui laissent subsister les mécanismes structurels de la violence.

> « Si nous n'adoptons pas une perspective intersectionnelle, certaines personnes, les plus vulnérables, risquent d'être laissées pour compte. » (Kimberle Williams Crenshaw)

89 Natalie M. Chin, Centering Disability Justice, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3959992
90 Rosamund Greiner, *Towards Critical Studies of Disabilities: engaging Latin American theoretical perspectives on Congenital Zika Syndrome*, https://journals.openedition.org/horizontes/6648
91 A.J. Withers, *Disability Politics and Theory,* https://fernwoodpublishing.ca/books/disability-politics-and-theory?srsltid=AU7gw4V3Q4RhWOkhK8vy0SXDgJ76TPoONtnq55qqDbYH6q3MqgQQOj1x
92 Brown et al., *Les fictions et les futurs de la justice transformative, Une conversation sur l'abolitionnisme, la science-fiction et les systèmes de justice alternative,* https://revistaperiferias.org/fr/materia/les-fictions-and-les-futurs-de-la-justice-transformative/

Les inégalités structurelles façonnent profondément les expériences des groupes marginalisés. L'intersectionnalité est aujourd'hui l'un des cadres les plus prometteurs pour analyser et transformer ces structures[93].

L'essence même de l'intersectionnalité est de tenter de reconnaître la complexité, et de comprendre que les formes de discrimination les plus évidentes ne sont peut-être pas les seules qui comptent[94].

En informant les communautés sur la complexité de l'identité et de l'oppression, nous pouvons œuvrer pour une société plus inclusive qui lutte activement contre la violence. […] Comprendre la complexité des identités est essentiel pour élaborer des interventions et des politiques efficaces qui répondent aux besoins spécifiques des groupes marginalisés. […] L'analyse a mis en évidence que les violences sexistes ne constituent pas un problème monolithique, mais plutôt un problème profondément influencé par l'interaction de la race, du genre, de l'orientation sexuelle, de la classe sociale, du handicap et d'autres identités. L'analyse d'études de cas impliquant des femmes autochtones, des personnes transgenres et des femmes de couleur a mis en évidence les vulnérabilités spécifiques des groupes marginalisés, souvent exacerbées par la discrimination systémique et les attitudes sociétales. […] L'absence d'une perspective intersectionnelle dans les cadres politiques peut également conduire à la culpabilisation des victimes et à la stigmatisation des groupes marginalisés[95].

Lorsque les violences sexistes sont perçues comme des actes répréhensibles individuels commis contre des « victimes idéales », la prison peut sembler une solution convaincante. Cependant, les analyses structurelles et intersectionnelles rendent nécessaire un débat sur l'abolition des prisons[96].

Malgré un engagement croissant en faveur de l'inclusion des personnes handicapées, les solutions proposées mettent trop souvent l'accent sur l'inclusion sans s'attaquer aux forces structurelles qui perpétuent l'exclusion[97]. L'intersectionnalité a été reconnue comme un outil analytique essentiel dans la recherche, aidant les universitaires, les gestionnaires, les éducateurs, les prestataires de soins de santé, les décideurs politiques et bien d'autres à comprendre la complexité des risques pour la santé et des réponses en matière de soins de santé ; de

93 INSPQ, Inégalités de santé et intersectionnalité, 2015, https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2758_inegalites_sante_intersectionnalite.pdf
94 Holman et al., *Can intersectionality help with understanding and tackling health inequalities? Perspectives of professional stakeholders*, 2021, https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/34172066/
95 Jacob Tsunda Salihu, *Exploring the intersectionality of gender-based violence:understanding diverse exeriences and informing inclusive policies*, 2025, https://www.researchgate.net/publication/389072031_EXPLORING_THE_INTERSECTIONALITY_OF_GENDER-BASED_VIOLENCE_UNDERSTANDING_DIVERSE_EXPERIENCES_AND_INFORMING_INCLUSIVE_POLICIES
96 Judith Sürken, *How Gender-Based Violence Makes Prison Abolition (Un)Thinkable: The Role of Narrations of Their Settings*, 2022, https://access.heinonline.com/HOL/LandingPage?handle=hein.journals/kinstul12&div=6&id=&page=
97 Nazina Rassa & Jo Hartland, *Pursuing Anti-Ableism in Medical Education: A Decolonial and Disability Justice Lens*, https://www.tandfonline.com/doi/10.1080/10401334.2026.2669167

diversité et d'inclusion dans les écoles, les lieux de travail et les communautés ; et des inégalités dans tous les domaines des sciences sociales. L'intersectionnalité est un concept largement utilisé dans la recherche scientifique contemporaine, abordant la question de la manière dont de multiples formes d'inégalité et d'identité sont interdépendantes dans différents contextes et au fil du temps, comme la race, le sexe, la classe, le handicap, etc..[98].

L'intersectionnalité est une pratique d'inclusion radicale qui centre les personnes marginalisées au sein des communautés opprimées et nécessite l'intégration de la guérison dans les mouvements de libération[99]. Une intersectionnalité critique exige que l'on déplace le regard des individus vers les systèmes qui créent les inégalités[100].

10. Intersectionnalité critique et leadership

L'intersectionnalité critique et la décolonisation sont profondément liées, car toutes deux mettent en lumière et remettent en question les systèmes d'oppression qui se chevauchent — tels que le racisme, le patriarcat, le capitalisme, … — et qui façonnent les inégalités mondiales. Ensemble, elles promeuvent une justice transformatrice en plaçant au centre les voix, les savoirs et les résistances des personnes historiquement réduites au silence, favorisant ainsi un avenir véritablement équitable et décolonial.

En présence de violences systémiques ou de désavantages intersectionnels, la prise en compte de l'importance et du rôle du leadership est primordiale pour qu'une approche intersectionnelle puisse engendrer le changement, non seulement par l'exemplarité des comportements individuels, mais aussi par la compréhension des inégalités et la remise en question des modes de pensée, des comportements, des structures, des politiques, des systèmes et des rapports de pouvoir[101].

L'abolition exige de comprendre la nécessité du leadership des personnes les plus impactées par les systèmes d'oppression. Leurs expériences vécues, leurs savoirs et leurs analyses doivent être au cœur de la définition des réponses collectives et de la transformation des structures. Il ne s'agit pas simplement de leur donner une place symbolique (tokénisme) dans des espaces de décision existants, mais de reconnaître leur pouvoir de redéfinir les conceptions dominantes de la justice, de déterminer les priorités et de contribuer à reconstruire les communautés.

---

98 Valentina Migliarini, *DisCrit: disability studies and critical race theory in education*, 2017, https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/00131911.2017.1396807

99 Sharon Doetsch-Kidder and Kalia Harris, *Healing Justice as Intersectional Feminist Praxis : Well-being Practices for Inclusion and Liberation*, 2023, https://vc.bridgew.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=3037&context=jiws

100 Patricia Hill Collins, *Intersectionality as Critical Social Theory*, https://www.dukeupress.edu/intersectionality-as-critical-social-theory

101 Thomas et al., *Seeing and Overcoming the Complexities of Intersectionality*, https://www.mdpi.com/2078-1547/12/1/5#References

L'abolition nécessite une compréhension et une analyse structurelle de toutes les oppressions. Parce que le capacitisme/validisme est une oppression qui n'est souvent pas comprise, les personnes « (poly)handicapées » devraient être autorisées à redéfinir la justice et à reconstruire les communautés. (Mia Mingus; A.J Whiters)

11. Justice transformatrice et abolition

L'abolition est « une vision pratique et de grande envergure visant à bâtir, dès aujourd'hui, des modèles qui mettent en œuvre la manière dont nous souhaitons vivre à l'avenir »[102]. Les initiatives de justice transformatrice marquent le début de ce projet[103].

La justice transformatrice est une composante essentielle et marquante du mouvement abolitionniste, lequel vise précisément à créer ce type de monde. La justice des personnes handicapées poursuit le même objectif ; il ne suffit pas de s'opposer au monde dont nous ne voulons pas, il faut aussi œuvrer activement à la création du monde que nous appelons de nos vœux[104]. Nous ne devons pas comprendre l'« abolition » comme un simple événement, mais comme une vision délibérée et à long terme, destinée à structurer l'ensemble de notre société, ainsi qu'à façonner notre manière de penser et d'interagir les un.es avec les autres[105].

L'abolition est un projet de longue haleine, né du mouvement international visant à mettre fin à la traite négrière en Europe et dans les Amériques. Aujourd'hui, les abolitionnistes continuent de cibler les institutions qu'ils reconnaissent comme étant ancrées dans des structures de domination et d'abus sociaux, économiques et politiques. L'abolition est un mouvement vaste et constructif, offrant l'opportunité de repenser la société. Elle est à la fois une théorie et une pratique, un changement révolutionnaire qui comprend, comme l'écrit Gilmore (2007), quelque chose « à la fois plus court et plus long qu'un simple cataclysme », une série de changements qui constitueraient une « rupture avec l'ancien ordre » (242)[106].

Nous savons que si un système de violence est éliminé, l'État trouvera le moyen de le transformer en un nouveau ; l'expansion du système carcéral au moment même où l'esclavage prenait fin en est une illustration. Pour enrayer cette résurgence carcérale, il est impératif de comprendre que l'abolition ne se résume pas à ce que nous voulons éliminer (l'ensemble du système carcéral : surveillance, maintien de l'ordre, geôles, prisons, centres de détention, etc.) ; il s'agit aussi de transformer les

---

102 Sarah Lamble, *Prison Writings on Prison Abolition*, 2018, https://iwoc.iww.org.uk/wp-content/uploads/2018/07/Prisoner-Writings-on-Prison-Abolition-2018.pdf
103 J.M. Moore, *What about the rapists ? An abolitionist response*, https://jmmoore.org/wp-content/uploads/2018/06/moore-2016-what-about-the-rapists-an-abolitionist-response.pdf
104 Mia Mingus & The Tripple Cripples, *Liberation Through the Lens of Disability justice*, 2021, https://healingjusticeldn.org/methodology/liberation-through-the-lens-of-disability-justice/
105 Micha Frazer-Carroll, *Mad World, The Politics of Mental Health*, https://www.plutobooks.com/product/mad-world/
106 Davies et al., *Bringing abolition in: Addressing carceral logics in social science research*, 2021, https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/ssqu.13022

conditions mêmes qui engendrent les préjudices et la violence dans notre société. L'abolition du complexe carcéro-industriel (Prison Industrial Complex) est une vision politique, une analyse structurelle de l'oppression et une stratégie d'organisation concrète… une vision d'une société restructurée, au sein d'un monde où nous disposons de tout ce dont nous avons besoin : nourriture, logement, éducation, santé, art, beauté, eau potable et bien d'autres éléments fondamentaux pour notre sécurité personnelle et collective[107]. (Mariame Kaba ; p. 229)

Le féminisme abolitionniste appréhende également les violences sexistes comme une violence structurelle, notamment en critiquant les violences d'État[108].

L'abolitionnisme est un projet politique visant à créer les conditions du démantèlement des prisons, de la police et de la surveillance. Il cherche à bâtir de nouvelles institutions garantissant la sécurité. Un constat abolitionniste important est que la plupart des réformes pénitentiaires ont tendance à consolider le système carcéral et à étendre son emprise. Au XIXe siècle, par exemple, les mouvements réformistes ont créé des prisons pour femmes afin d'améliorer les conditions de détention brutales auxquelles étaient confrontées les femmes qui devaient partager leurs cellules avec les hommes. Or, le résultat fut une augmentation exponentielle du nombre de femmes incarcérées. Il est donc essentiel d'élaborer des stratégies permettant de réduire concrètement le nombre de personnes incarcérées. (Adapté de « Free Us All » de Mariame Kaba)

Idéalement, l'abolition impulse l'idée de ne pas se focaliser sur les individus, mais sur la communauté. Adrienne Maree Brown pense l'abolition comme une technique pour déraciner les modèles d'injustice dans les communautés. […] Il ne suffit pas de reconnaître les méfaits du système ; il est également nécessaire d'œuvrer activement à les réparer en s'engageant auprès des communautés les plus marginalisées par les systèmes d'oppression, en plaçant leurs priorités au centre des débats et en créant un espace où elles puissent être menées, tant dans la recherche que dans la pratique (Crystal Mary Fleming et al., 2022).

Miller critique directement le productivisme, la pitié libérale, les hiérarchies implicites dans les mouvements radicaux, et la manière dont certains espaces abolitionnistes restent structurés par des normes capacitistes de rationalité, d'autonomie et de performance… Elle parle d'outils pour parler de l'épuisement, de l'accès conditionnel à la parole, du fait que certaines personnes deviennent "inaudibles" politiquement[109].

---

107 Cara Page & Erica Woodland, *Healing Justice Lineages, Dreaming at the Crossroads of Liberation, Collective Care, and Safety*, 2023, https://www.penguinrandomhouse.com/books/710523/healing-justice-lineages-by-cara-page/
108 Judith Sürken, *How Gender-Based Violence Makes Prison Abolition (Un)Thinkable: The Role of Narrations of Their Settings*, 2022, https://access.heinonline.com/HOL/LandingPage?handle=hein.journals/kinstul12&div=6&id=&page=
109 Miller, A., (2023) "*Against Productivity & Liberal Pity: A Case Study in Prison Abolition & Disability Justice*", *Disability Studies Quarterly* 42(3-4). https://doi.org/10.18061/dsq.v42i3-4.9192

Rodriguez et al. expliquent que les institutions prétendent souvent protéger les populations vulnérables tout en les surveillant, les enfermant, les contrôlant, ou les abandonnant. Et honnêtement, cette logique existe parfois aussi dans certains espaces militants : des personnes sont considérées comme “trop vulnérables”, “trop instables” ou “trop traumatisées” pour être pleinement intégrées politiquement[110].

Comme l’explique Mia Mingus, la Justice Transformatrice « puise ses racines dans le travail d’abolition » et constitue « un cadre abolitionniste » : elle ne vise pas seulement à répondre aux violences sans en produire de nouvelles, mais à transformer les conditions sociales qui les rendent possibles. […] Adrienne maree brown a tendance à penser que l’abolition est l’un des résultats de la justice transformatrice : l’abolition, c’est la fin des prisons ; la justice transformatrice, c’est la méthode que les personnes utilisent pour déraciner les schémas d’injustice dans les communautés […] je ne veux pas simplement que les prisons disparaissent, je veux qu’une façon radicalement différente d’interagir les uns avec les autres naisse[111].

Pour Mia Mingus, la justice transformatrice est et doit aussi être un élément essentiel du travail d’abolition parce que nous devrons trouver des alternatives à la manière dont on doit répondre au mal, à la violence et aux abus. Ce n’est pas parce que nous en finissons avec les prisons que cela va s’arrêter. La justice transformatrice puise ses racines dans le travail d’abolition et c’est un cadre abolitionniste, mais il va au-delà de l’abolition des prisons (et de l’esclavage) et nous interroge sur la fin et la transformation des conditions qui perpétuent les cycles de violence générationnelles comme le viol, les agressions sexuelles, la maltraitance des enfants, les abus sexuels des enfants, la violence domestique, la violence conjugale, la guerre, le génocide, la pauvreté, la traite des êtres humains, la brutalité policière, le meurtre, le harcèlement sexuel, tous les systèmes d’oppressions, les normes sociales dangereuses et les traumatismes[112].

L’abolition du complexe carcéro-industriel remplacerait les systèmes de punition et de contrôle par des approches fondées sur le soin et la responsabilité :

> « L’abolition est une vision pleine d’espoir qui signifie que chaque moment où un préjudice survient est une opportunité de transformer les relations et les communautés. » (Leah Lakshmi Piepzna-Samarasinha)
>
> « La justice transformatrice… va jusqu’à la racine du préjudice… » (Adrienne Maree Brown)

110 Rodriguez et al., Carceral protectionism and the perpetually (in)vulnerable, 2020, https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1748895820947450

111 Brown et al., *Les fictions et les futurs de la justice transformative, Une conversation sur l'abolitionnisme, la science-fiction et les systèmes de justice alternative,* https://revistaperiferias.org/fr/materia/les-fictions-and-les-futurs-de-la-justice-transformative/

112 Brown et al., *Les fictions et les futurs de la justice transformative, Une conversation sur l'abolitionnisme, la science-fiction et les systèmes de justice alternative,* https://revistaperiferias.org/fr/materia/les-fictions-and-les-futurs-de-la-justice-transformative/

> « La justice transformatrice nécessite des pratiques de justice qui s'attaquent à la racine même du problème pour y engendrer des solutions et une guérison, de telle sorte que les conditions à l'origine de l'injustice soient transformées. »[113]

En lire plus sur l'abolition ici.

12. La culture du charisme

Mia Mingus dit toujours que c'est l'une des plus grandes forces et aussi l'une des plus grandes faiblesses de la justice transformatrice parce que nous vivons dans une société où les gens aiment qu'on leur disent ce qu'ils doivent faire ; ils ou elles aiment "admirer" quelqu'un.e ; ils ou elles se sentent plus à l'aise devant un chemin bien tracé et avec un.e "chef" ou un.e "expert.e" qui a toutes les réponses. Une grande partie de mon travail de justice transformatrice a consisté à résister à ce type de culture et au lieu de ça, encourager les personnes à croire en elles-mêmes et en leurs instincts[114].

Nous avons vécu un demi-siècle d'organisation individualiste et linéaire (menée par des personnalités charismatiques ou des institutions chargées de gérer les budgets), qui prétend réformer ou révolutionner la société, mais qui retombe souvent dans les schémas oppressifs que nous affirmons combattre[115].

L'idéalisation des leaders individuels peut également nous encourager à adopter des idées nuisibles ou à excuser des comportements qui devraient être remis en question. Si nous nous investissons trop dans le leadership de quelqu'un, voire que nous fétichisons ce leadership, nous pouvons abandonner notre propre analyse stratégique ou ne pas développer cette analyse. Les bon.nes organisateur.ices ne veulent pas de « fans ». Ils veulent des co-lutteurs engagés et réfléchis. Un organisateur qui recherche votre allégeance plutôt que votre solidarité et votre co-investissement dans la lutte n'est pas quelqu'un à qui vous devriez faire confiance au leadership[116].

Adrienne maree brown précise que nous pouvons perpétuer l'état carcéral pour de nombreuses raisons ; nous internalisons la narrative qui dit que nous ne pouvons pas faire mieux que cela et nous finissons par nous sentir à l'aise dans les limites, exigeant que quelqu'un.e d'autre effectue les changements. La justice transformatrice

---

113 Adrienne maree brown, *What is/isn't Transformative Justice ?*, 2018, https://transformharm.org/tj_resource/what-is-isnt-transformative-justice/

114 Brown et al., *Les fictions et les futurs de la justice transformative, Une conversation sur l'abolitionnisme, la science-fiction et les systèmes de justice alternative,* https://revistaperiferias.org/fr/materia/les-fictions-and-les-futurs-de-la-justice-transformative/

115 Adrienne maree brown, *Emergent Strategy, Shaping Change, Changing Worlds*, 2017, https://www.akpress.org/emergentstrategy.html

116 Kelly Hayes and Mariame Kaba, *Let This Radicalize You, Organizing and the Revolution of Reciprocal Care*, 2023,https://www.haymarketbooks.org/books/1922-let-this-radicalize-you

est difficile parce qu'elle exige un examen de soi, se sentant mal à l'aise quand les choses changent[117].

Adrienne maree brown a facilité de nombreuses médiations, des griefs, des conflits, des ruptures… et une grande partie du travail consiste à désapprendre la malhonnêteté, que ce soit sous la forme de mensonge total, de demi-vérités, d'omissions ou de politesse. J'ai appris que c'est en moi-même — les choses les plus choquantes que j'ai faites sont toujours enracinées en moi dans une douleur non dite et non reconnue. J'ai donc commencé avec moi-même, à augmenter radicalement l'honnêteté dans ma propre vie ; cela a été au centre de mon travail sur la somatique — apprendre à rester présente dans mon propre corps alors que je dis ou que j'entends la vérité […] Au lieu d'aider les personnes à développer leur plan sur cinq ans, je me suis souvent retrouvée à aider les personnes à être plus honnêtes en temps réel, à dire la vérité sur leur connexion (dans l'organisation, le réseau, la relation, la famille) pour mieux tolérer la vérité des autres. Les résultats sont incroyables : les êtres humains sont capables de tout lorsque nous sommes honnêtes — nous avons des limites, nous travaillons de manière durable, nous faisons le travail dont nos communautés ont le plus besoin (au lieu de faire le travail le plus financé ou le plus médiatisé), nous nous libérons des dynamiques malsaines, nous nous sentons vus et convenablement valorisés, nous participons à une intimité authentique. Sans ces connexions fondamentales, l'injustice fleurit[118].

Les inégalités en matière de santé ne sont que le reflet des inégalités structurelles plus larges et globales, en relation avec les inégalités de communication (de parité à la participation). Un modèle radical du handicap défend le principe contre-hégémonique qui porte l'idée que les personnes handicapées contribuent à la production d'un savoir unique dans le système épistémique.

Pour aborder ces questions de vulnérabilité structurelle, il faut beaucoup d'humilité, éviter d'être dans une forme de toute puissance. L'humilité nous demande d'accepter au contraire de ne pas tout maitriser. Pour rejoindre la vulnérabilité de l'autre, il faut avant tout reconnaître sa propre vulnérabilité. On ne peut pas échanger et rencontrer l'autre par le haut, dans une posture de toute-puissance et de supériorité.

Cela implique une remise en question des cadres épistémiques dominants sur lesquels la société repose, et qui « ne peuvent être maintenus que par les groupes dont les membres individuels disposent de ce pouvoir »[119].

13. Responsabilité communautaire

117 Brown et al., *Les fictions et les futurs de la justice transformative, Une conversation sur l'abolitionnisme, la science-fiction et les systèmes de justice alternative,* https://revistaperiferias.org/fr/materia/les-fictions-and-les-futurs-de-la-justice-transformative/

118 Brown et al., *Les fictions et les futurs de la justice transformative, Une conversation sur l'abolitionnisme, la science-fiction et les systèmes de justice alternative,* https://revistaperiferias.org/fr/materia/les-fictions-and-les-futurs-de-la-justice-transformative/

119 Rajeev Bhargava, Pour en finir avec l'injustice épistémique du colonialisme, 2013, **https://journals.openedition.org/socio/203**

Il s'agit d'un concept qui a été avancé et théorisé par Incite! Women of Color Against Violence[120]. Voir la fiche d'information d'Incite[121].

La justice transformatrice suppose de développer des capacités collectives, de redistribuer les ressources et d'accorder aux personnes les plus marginalisées un leadership réel dans la définition des problèmes et l'élaboration des réponses au sein de leur communauté. Transformer les violences implique ainsi de transformer également les communautés, leurs pratiques et les rapports de pouvoir qui les organisent.

Plutôt que de naître au sein de cadres institutionnels, la justice transformatrice s'est développée à partir des stratégies de survie, des mouvements de résistance et des efforts de transformation portés par les personnes les plus affectées par les préjudices systémiques. Ses fondements épistémologiques reposent sur des savoirs issus des communautés, des modes de connaissance relationnels et des formes collectives de mobilisation politique. Les sources examinées soulignent que l'intégration de la justice transformatrice dans les milieux universitaires ou les politiques publiques risque d'en altérer l'intégrité si elle est absorbée par des cadres professionnalisés ou carcéraux ; elles insistent au contraire sur la nécessité de placer le leadership, les savoirs et l'autonomie des communautés au cœur de la démarche[122].

La sociologue et militante anti-carcérale canadienne Ruth Morris (1933-2001) distingue deux types de victimes : les victimes de violences interpersonnelles, et celles d'injustices systémiques. Alors que la justice pénale reconnaît les victimes de violences interpersonnelles, elle ignore la question des injustices systémiques. Elle échoue ainsi à en reconnaître les victimes, les torts qu'elles subissent et la responsabilité de la société dans la perpétuation des violences patriarcales, sexistes, racistes, colonialistes et capitalistes. La justice transformatrice suggère que le problème ne commence pas avec la violence interpersonnelle mais en raison des conditions sociales et sociétales qui la rendent possible. La survenance d'un conflit est une opportunité pour la communauté concernée de travailler à la transformation des rapports de domination et des conditions de (re)production de la violence en son sein. Il en va donc de sa responsabilité de prendre en charge tant la victime que l'auteur, et de travailler à sa propre transformation[123].

14. <u>Responsabilité individuelle et collective</u>

120 http://inciteblog.wordpress.com/
121 https://www.usprisonculture.com/blog/wp-content/uploads/2012/03/commaccountabilityincite.pdf
122 Jade Lane et al., *Transformative justice approaches to domestic, family, and sexual violence: a scoping review*, https://link.springer.com/article/10.1186/s12954-026-01447-5
123 LDH Belgique, Face aux violences interpersonnelles, se réapproprier les pratiques de justice pour transformer les communautés, https://www.archive.liguedh.be/5-face-aux-violences-interpersonnelles-se-reapproprier-les-pratiques-de-justice-pour-transformer-les-communautes/

La justice transformatrice nécessite avant toute chose la compréhension de la différence entre la responsabilité individuelle et collective. Dans le cadre de la pratique de la justice transformatrice, il faut veiller à identifier les personnes les plus impactées par les discriminations et la marginalisation (comprendre leur identité et leur complexité), ne pas les percevoir comme seulement des victimes ou responsables d'un problème systémique, mais les reconnaître comme des productrices de savoirs uniques et essentiels pour mettre fin à la violence structurelle, pour transformer les structures sociales et susciter un changement sur le long terme.

Une revue systématique de 2026[124] sur la justice transformatrice face aux violences domestiques, familiales et sexuelles a analysé la littérature publiée entre 2005 et 2025. Elle confirme que la définition de Mia Mingus est la plus fréquemment mobilisée et que la JT est généralement pensée au-delà d'une conception strictement individualisée ou juridique de la violence.

La justice transformatrice affirme plutôt que la police et l'incarcération ne s'attaquent pas aux causes profondes de la violence et des préjudices, ce qui fait de ces approches ni de bonnes stratégies de prévention ni des solutions. La justice transformatrice exige que nous remettions en question le processus politique de criminalisation, en déplaçant notre attention du « crime » tel que construit par un État carcéral et puni par l'application des lois pénales vers la réparation des préjudices par la transformation des relations sociales vers la solidarité et la bienveillance. Elle exige également une organisation collective[125].

La justice transformatrice est une approche de décolonisation et d'anti-oppression qui s'attaque à l'oppression de tous les systèmes de domination. Dans la justice transformatrice la violence est une « responsabilité collective » (Mingus, 2019) et « l'objectif final n'est pas seulement de rétablir les relations mais de transformer la société dans le processus » de telle sorte que « l'accent ne soit pas (uniquement) mis sur le préjudice spécifique causé mais sur les structures qui créent l'oppression et l'inégalité en premier lieu » (Ben-Moshe, 2014 : p. 260 ; voir aussi Spade, 2015 : pp. 122-127).

La justice transformatrice postule que nous sommes tous.tes impliqué.es dans des relations complexes où alternent les rôles d'oppresseur et d'opprimé.es, de dominant.es et de dominé.es[126].

L'effacement de l'histoire et l'individualisation de la responsabilité fonctionnent ensemble. Ce que l'on ne veut pas reconnaître comme une histoire collective peut être renvoyé à la responsabilité des personnes portant des identités

---

124 Jade Lane et al., *Transformative justice approaches to domestic, family, and sexual violence: a scoping review*, https://link.springer.com/article/10.1186/s12954-026-01447-5

125 Mariame Kaba, *No More Police, A Case for Abolition*, https://thenewpress.org/books/no-more-police/?v=eb65bcceaa5f

126 Save the kids group, *Defining transformative justice*, **https://savethekidsgroup.org/defining-transformative-justice/**

parmi les plus criminalisées et marginalisés et qui en subissent encore les conséquences.

La notion de responsabilité est centrale dans les approches de justice transformatrice : le concept de responsabilité individuelle, qui sous-tend la logique de la justice punitive, occulte les forces systémiques à l'origine des violences hétéropatriarcales. Autrement dit, si le sexisme est systémique, la responsabilité est aussi collective, et non strictement individuelle[127]. Linda Steele explique aussi pourquoi la violence est une responsabilité collective et historique[128].

Plutôt que de privilégier le choix individuel comme aboutissement de la justice, McKinley et al. (2023) suggèrent que les conditions collectives, les pratiques communautaires, les cadres culturels et les réalités structurelles peuvent influencer la capacité d'une personne à prendre des décisions ou à exercer son autonomie reproductive. Cette approche déplace le regard des conceptions biomédicales ou fondées sur les droits vers une conception plus relationnelle de la justice, qui appelle au démantèlement des structures coloniales et à la reconstruction de systèmes ancrés dans l'autodétermination et la responsabilité[129].

Dans les mouvements abolitionnistes et les communautés qui s'appuient sur une analyse intersectionnelle des rapports de pouvoir, la responsabilité collective implique de reconnaître que les préjudices ne peuvent être compris indépendamment des systèmes de domination qui les rendent possibles.

Adrienne Maree Brown cite un exemple de responsabilité collective[130] :

> « La vérité sur les agressions sexuelles, le viol, le patriarcat, les abus de pouvoir… est que nous vivons dans une société qui les a longtemps normalisés. L'une des substances toxiques est la suprématie, si omniprésente qu'elle a longtemps été invisible pour celles et ceux qui en bénéficient et peut encore paraître souhaitable à celles et ceux qui en souffrent le plus. Nous pouvons connaître une suprématie en raison de la race, de la citoyenneté, du sexe, de la classe sociale, de la capacité, de l'âge, de l'accès, de la renommée ou d'autres domaines dans lesquels nous nous sentons justifiés de causer du tort sans conséquences. »[131]

---

127 Ginevra Canessa, Abolition Feminism matters: Why the fight against carceral feminism should be in everyone's interest, 2022, https://blogs.lse.ac.uk/humanrights/2022/01/21/abolition-feminism-matters-why-the-fight-against-carceral-feminism-should-be-in-everyones-interest/

128 Linda Steele, Disability, Criminal Justice and Law, Reconsidering Court Diversion, 2020, page 205 https://www.routledge.com/Disability-Criminal-Justice-and-Law-Reconsidering-Court-Diversion/Steele/p/book/9780367498078

129 Udah et al., *Decoloniality – Implications for Rethinking Social Justice: A Systematic Review of the Literature*, https://journals.library.brocku.ca/index.php/SSJ/fr_CA/article/view/4823

130 Adrienne maree brown, 2020, *We Will Not Cancel UsAnd Other Dreams of Transformative Justice*, https://www.akpress.org/we-will-not-cancel-us.html

131 Adrienne maree brown, 2020, *We Will Not Cancel Us And Other Dreams of Transformative Justice*, https://www.akpress.org/we-will-not-cancel-us.html

Une analyse structurelle des violences sexuelles nécessite de dépasser les explications centrées sur les comportements individuels pour interroger les systèmes d'exploitation et les rapports de domination qui les rendent possibles et les normalisent, en comprenant le lien entre l'exploitation systémique des populations et la banalisation des violences sexuelles :

Lola Olufemi, écrivaine et militante féministe noire, nous livre son analyse:

> « Dans une société organisée autour de l'exploitation d'un grand nombre de personnes, il est logique que la violence sexuelle devienne monnaie courante, car elle est une autre forme d'exploitation, de domination. »

Les milieux prétendument progressistes auront des difficultés à entendre ce que les féministes autochtones comme Sandy Grande et Autumn Asher BlackDeer disent du féminisme blanc : le colonialisme n'aurait jamais été possible sans sa participation active[132]

15. Personne n'est jetable

La réduction des risques nous apprend à mettre en pratique la politique où « personne n'est jetable » exigée par la justice transformatrice, un modèle élaboré par des militant.es noir.es, autochtones et racisé.es en quête de solutions pour mettre fin à la violence sans recourir aux systèmes étatiques.

Le principe « personne n'est jetable » postule que nous sommes tous.tes indispensables au sein du tissu humain. Il s'agit d'une grille de lecture couramment utilisée par les personnes engagées dans la justice transformatrice et la lutte contre le système carcéral. Nous avons tous.tes la capacité de causer du tort ; et bien que nous devions, nous-mêmes comme les autres, répondre des préjudices causés, le fait de causer du tort ne fait pas de nous de « mauvaises personnes »[133].

« Si nous voulons un jour voir le rêve d'une « justice transformatrice » devenir une réalité partagée, nous devons collectivement résister à cette « culture de l'élimination » (ou « culture du rejet ») qui considère que celles et ceux qui ont causé du tort ne sont plus des êtres humains, qu'ils ou elles ne sont que des « déchets » devant être « effacé.es » ou « banni.es ». »[134]

Nos victoires ne doivent pas se mesurer par la perte de quelqu'unE d'autre, mais par la rupture des cycles d'abus, de préjudices, d'agressions et d'oppressions

132 Sandy Grande, *Whitestream feminism and the colonial project: a review of contemporary feminist pedagogy and praxis,* 2005, https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/j.1741-5446.2003.00329.x
133 https://www.antiviolenceproject.org/resources/glossary/
134 Ejeris Dixon and Leah Lakshmi Piepzna-Samarasinha, *Beyond Survival Strategies and Stories from the Transformative Justice Movement*, 2020,https://www.akpress.org/beyond-survival.html

systémiques dont beaucoup n'ont pas conscience. La victoire se mesure non seulement par l'absence de schémas de préjudice, de méfiance et d'isolement, mais aussi par la présence d'une guérison et d'une interdépendance saine, sans ce désir constant de suprématie. Détruire une personne ne détruit pas tous les systèmes qui permettent à des personnes nuisibles de faire du mal[135].

Nous sommes entouré.es de mensonges, d'hypocrisie, d'arrogance, d'orgueil, de coercition, de manipulation... et beaucoup ne peuvent plus imaginer autre chose [136]. La colonisation européenne a laissé des traces sur tous les aspects de nos vies, dans les comportements, les attitudes, les abus [...] La suprématie blanche est la manifestation de cette empreinte. La décolonisation consiste à supprimer cette empreinte[137].

Les transformations systémiques, que nous demande la justice transformatrice, exigent aussi des mouvements de « libération » de ne laisser personne de côté. Elle nous encourage à prêter attention aux personnes qui s'éloignent de ces nombreux espaces « progressistes », ou les fuient, souvent parce qu'ils reproduisent des formes de colonialité, de validisme structurel ou de racisme structurel. Ces espaces agissent comme les institutions (qui colonisent nos esprits) qui marginalisent et violentent les personnes qui ne sont pas considérées comme « répondant » à un comportement physique ou mental désiré par la suprématie blanche.

Les cadres intersectionnels tels que la Justice des Personnes Handicapées, l'intersectionnalité, l'inclusion radicale et l'abolition partagent l'idée commune que personne n'est jetable (No Body Is Disposable).

L'eugénisme, l'un des principes fondamentaux du colonialisme, met en œuvre cette logique en codifiant la vie humaine selon des hiérarchies de valeurs, désignant certains êtres humains comme inférieurs et donc exploitables et/ou jetables (Fanon et al., 1963 ; Lesutis, 2023)[138]. Nos conceptions des corps « bons » ou « mauvais », ainsi que celles concernant les personnes jugées dignes de recevoir des soins, des ressources et de vivre, sont ancrées dans des idées coloniales associant les corps noirs à la sauvagerie. […] que l'État nous qualifie de « vulnérables » ou de « criminels », le traitement qui nous est réservé et notre place dans la société demeurent sensiblement les mêmes[139]. Les signes de détresse, ou le non-respect des normes comportementales,

---

135 Adrienne maree brown , *We Will Not Cancel Us And Other Dreams of Transformative Justice*, 2020 https://www.akpress.org/we-will-not-cancel-us.html
136 Adrienne maree brown , *We Will Not Cancel UsAnd Other Dreams of Transformative Justice*, 2020 https://www.akpress.org/we-will-not-cancel-us.html
137 Ann E. Lopez, Decolonizing Educational Leadership, Exploring Alternative Approaches to Leading Schools, https://link.springer.com/book/10.1007/978-3-030-62380-7
138 Nazanin et al., *Pursuing Anti-Ableism in Medical Education: A Decolonial and Disability Justice Lens*, https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/10401334.2026.2669167#
139 Cradle Community, *Brick by Brick, How We Build a World Without Prisons*, https://www.hajarpress.com/books/brick-by-brick

sont systématiquement interprétés sous l'angle de la violence et de la criminalité, plutôt que sous celui de la vulnérabilité[140].

Nous appelons à mettre fin aux politiques d'exclusion (ou « politiques du rebut ») et à s'engager en faveur de la justice transformative. Tout au long de l'année, nous avons réfléchi à notre thème annuel et à la manière dont il s'applique à nos vies en tant que jeunes trans et non-binaires. Nous définissons les politiques d'exclusion comme la pratique consistant à écarter un individu d'une communauté en partant du principe que celle-ci se porterait mieux sans cette personne. Cette approche élimine les individus, mais pas le problème. Nous en voyons une illustration dans le complexe carcéro-industriel (PIC). Nous voyons dans la justice transformative une réponse aux préjudices qui vise à traiter à la fois le tort causé et l'environnement ainsi que les systèmes ayant rendu ce tort possible. Nous pouvons pratiquer la justice transformatrice en nous tournant vers nous-mêmes pour susciter un changement vers l'extérieur[141].

Selon Ransby, le problème est en partie dû au fait que les puissants créent l'illusion que les mouvements ont réussi en isolant certaines personnes[142].

16. Justice transformatrice, abolition et santé publique

Les pratiques qui ne placent pas les soins au centre, qui entretiennent les inégalités et qui perpétuent la violence doivent être brisées[143]... Comme d'innombrables programmes qui mettent l'accent sur les soins individuels plutôt que sur les causes profondes de la violence, sur la réforme des systèmes plutôt que sur la création d'alternatives, et sur l'offre d'un répit à court terme aux personnes ayant subi des préjudices plutôt que sur des changements structurels à long terme […] Le résultat n'est ni la sécurité ni la justice, mais une criminalisation accrue des groupes marginalisés […] En bref, toute tentative de théorisation de la violence dirigée contre les femmes et les personnes non binaires doit aller au-delà de la simple prise en compte de la violence interpersonnelle et viser à mettre fin aux formes de violence d'État[144].

Des initiatives se sont associées à des mouvements inspirés par une vision abolitionniste, qui ont longtemps insisté sur l'incompatibilité entre la santé publique et le système de justice pénale.[145]

---

140 Micha Frazer-Carroll, *Mad World, The Politics of Mental Health*, https://www.plutobooks.com/product/mad-world/
141 Gender Leadership Programs, Transformative Justice Zine, 2021, https://ourtranstruth.org/transformative-justice-zine/
142 Kelly Hanes and Mariame Kaba, *Let This Radicalize You, Organizing and the Revolution of Reciprocal Care,* 2023, https://www.haymarketbooks.org/books/1922-let-this-radicalize-you
143 Kim et al., *Abolition and Social Work, Possibilities, Paradoxes, and the Practice of Community Care*, https://www.haymarketbooks.org/books/2226-abolition-and-social-work
144 Davis et al., *Abolition. Féminisme. Tout de suite.,* https://editionsdaronnes.fr/product/abolition-feminisme-tout-de-suite/
145 Clayton-Johnson et al., *Allying Public Health and Abolition: Lessons From the Campaign Against Jail Construction in Los Angeles*, https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC7958035/pdf/AJPH.2020.306065.pdf

L'objectif d'équité en santé pour tous.tes ne pourra progresser tant que notre discipline n'aura pas questionné et démantelé le complexe industriel carcéral (PIC), qui perpétue la suprématie blanche et (re)produit les inégalités de santé[146].

Les approches abolitionnistes en matière de santé publique s'inscrivent pleinement dans le cadre de la prévention primaire, un concept bien connu des étudiants en santé publique. La prévention primaire se définit comme la prévention des maladies avant leur apparition, la promotion d'une santé et d'un bien-être optimaux, et l'accès aux ressources nécessaires à l'épanouissement (APHA, 2020)[147].

Le système carcéral n'est pas seulement une réponse inadéquate à certaines violences ; il constitue lui-même un déterminant de santé et une source de préjudices.

L'American Public Health Association (APHA) reconnaît explicitement que les systèmes policiers et carcéraux constituent des enjeux de santé publique. La violence exercée par les forces de l'ordre, qu'elle soit physique ou psychologique, entraîne des décès, des blessures, des traumatismes et des conséquences durables sur la santé. Ces préjudices touchent de manière disproportionnée les populations structurellement marginalisées, notamment les personnes noires et autochtones, les personnes handicapées, les personnes ayant des expériences de la folie, les personnes migrantes, les personnes sans domicile et les personnes travailleuses du sexe.

Les conséquences sanitaires du système carcéral ne se limitent pas aux personnes incarcérées. Elles s'étendent à leurs familles et aux communautés auxquelles elles appartiennent, à travers la séparation familiale, la précarité économique, la désorganisation des solidarités et la dégradation des conditions de vie. Elles se prolongent également après la libération, notamment en raison des obstacles persistants à l'accès au logement, à l'emploi, à l'éducation et aux ressources sociales. L'incarcération doit donc être comprise non seulement comme une privation de liberté, mais également comme un mécanisme qui produit et reproduit des inégalités de santé.

Dans cette perspective, l'APHA défend une approche abolitionniste de la santé publique fondée sur la prévention primaire. Il ne s'agit pas simplement d'améliorer les conditions sanitaires à l'intérieur des établissements pénitentiaires, mais de prévenir les dommages en agissant sur les conditions structurelles qui favorisent la criminalisation et l'incarcération. Cela suppose notamment de réorienter les ressources consacrées aux systèmes policiers et carcéraux vers le logement, l'éducation, l'emploi, les soins accessibles et les infrastructures communautaires de soutien.

Cette approche implique également de reconnaître que les besoins des personnes ayant subi des violences ne se résument pas à l'obtention d'une

146 Lipo Zovic et al., *A Call for a Transformative Public Health Training: The Necessity of Abolition*, 2014, https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC11075666/pdf/nihms-1984598.pdf
147 Ibid.

condamnation ou à la punition de leur auteur. Les réponses doivent pouvoir prendre en compte leurs expériences, leurs choix, leurs besoins de reconnaissance, de réparation, de sécurité et de guérison. La justice transformatrice s'inscrit dans cette perspective en cherchant à répondre aux préjudices interpersonnels tout en transformant les systèmes et les rapports de pouvoir qui ont contribué à les rendre possibles.

Enfin, construire des alternatives suppose de développer des réponses communautaires accessibles et non carcérales, notamment face aux crises de santé mentale, aux situations de détresse et aux violences. Ces réponses doivent être élaborées avec les personnes les plus concernées, et non à leur place, tout en veillant à ne pas reproduire les mécanismes de contrôle, de coercition et d'exclusion que l'abolition cherche précisément à démanteler.

Les conditions à l'origine des préjudices causés par le système carcéral aux États-Unis sont anciennes ; elles incluent des politiques locales et fédérales qui utilisent le système judiciaire pour répondre à des enjeux de santé publique, ainsi que le ciblage de populations marginalisées — deux facteurs qui ont contribué aux niveaux d'incarcération sans précédent observés aux États-Unis[148]. (APHA ; 2021)

17. La justice transformatrice selon Adrienne Maree Brown

« La justice transformatrice — est définie par des pratiques de justice qui s'attaquent à la racine même du problème pour y générer des solutions et une guérison, de telle sorte que les conditions à l'origine de l'injustice soient transformées. »[149]

18. La justice transformatrice selon Mimi Kim

Comme l'écrit Mimi Kim, de l'organisation Creative Interventions, la justice transformatrice ne constitue pas une simple méthode, mais un ensemble souple de politiques et de pratiques axées sur la mobilisation collective et communautaire, sur des mécanismes de responsabilisation non punitifs, ainsi que sur une théorie et une pratique de prévention et d'intervention face à la violence qui prennent en compte le contexte d'oppression historique et systémique[150].

Plutôt que de s'appuyer sur un système juridique pénal qui étend la violence à laquelle sont confrontées les personnes marginalisées, les modèles de justice transformatrice appellent à des réponses communautaires aux préjudices interpersonnels qui impliquent une punition ou une rétribution pour leur propre bien,

148 APHA, *Advancing Public Health Interventions to Address the Harms of the Carceral System*, 2021, https://www.apha.org/policy-and-advocacy/public-health-policy-briefs/policy-database/2022/01/07/advancing-public-health-interventions-to-address-the-harms-of-the-carceral-system
149 Adrienne maree brown, *What is/isn't Transformative Justice ?*, 2018, https://transformharm.org/tj_resource/what-is-isnt-transformative-justice/
150 Interrupting Criminalization, *Transformative Justice*, https://www.interruptingcriminalization.com/2024-curriculum-transformative-justice

identifient et cherchent à réparer les préjudices causés par les individus, et reconnaissent les formes de violence structurelle et d'oppression dans lesquelles les actions individuelles se produisent (Kim, 2021). En fin de compte, le modèle de justice transformatrice appelle à la transformation radicale de ces conditions de violence structurelle dans le cadre d'un projet plus vaste de contestation de la violence sous toutes ses formes (Kim, 2021)[151].

19. La justice transformatrice selon Mia Mingus

Son texte « Transformative Justice: A Brief Description », publié le 11 janvier 2019 sur son blog Leaviing Evidence[152] et également disponible sur Transform Harm[153]. Il faut lire sa définition, mais de manière synthétique:

La justice transformatrice est un cadre et une approche politiques visant à répondre aux violences, aux préjudices et aux abus sans reproduire les violences ni recourir aux systèmes punitifs et carcéraux. Elle cherche à réduire les dommages, à soutenir les personnes affectées, à développer la responsabilité individuelle et collective et à cultiver les conditions qui préviennent les violences : la guérison, la sécurité, la résilience et des relations plus justes. Elle vise également à transformer les conditions sociales, structurelles et relationnelles qui rendent les violences possibles et permettent leur reproduction.

20. La justice transformatrice selon Generation Five

Generation Five a beaucoup travaillé à théoriser ce concept, plus précisément dans le contexte de la violence fondée sur le genre[154].

La justice transformatrice est une approche de la violence qui vise à assurer la sécurité et la responsabilisation sans recourir à l'exclusion, à la punition ni à la violence d'État ou systémique, notamment l'incarcération ou le recours aux forces de l'ordre. Les objectifs de la justice transformatrice sont les suivants (Adapté de GenerationFIVE) :

1) Sécurité, guérison et autonomisation des victimes ;
2) Responsabilisation et transformation des auteurs de violence ;
3) Action communautaire, guérison et responsabilisation ;
4) Transformation des conditions sociales qui perpétuent la violence.

151 Kim et al., *Abolition and Social Work, Possibilities, Paradoxes, and the Practice of Community Care*, 2024, https://www.haymarketbooks.org/books/2226-abolition-and-social-work
152 https://leavingevidence.wordpress.com/
153 Mia Mingus, *Transformative Justice : A Brief Description*, 2019, https://transformharm.org/tj_resource/transformative-justice-a-brief-description/
154 Mariame Kaba, https://www.usprisonculture.com/transformative-justice/

L'approche de justice transformatrice développée par Generation Five[155] repose sur trois convictions fondamentales, à savoir :

- La justice individuelle et la libération collective sont d'une importance égale, se renforcent mutuellement et sont fondamentalement indissociables : la réalisation de l'une est impossible sans celle de l'autre.

- Les conditions favorisant la violence doivent être transformées pour parvenir à la justice dans les cas individuels de violence. Par conséquent, la justice transformatrice est à la fois une politique émancipatrice et une approche visant à instaurer la justice.

- Les réponses étatiques et systémiques à la violence — notamment le système de justice pénale et les services de protection de l'enfance — non seulement échouent à faire progresser la justice individuelle et collective, mais cautionnent et perpétuent également les cycles de violence.

Generation Five précise que la justice transformatrice ne consiste pas uniquement à traiter les conséquences d'un acte individuel : elle doit aussi transformer les conditions sociales qui rendent la violence possible.

Generation Five est une organisation citoyenne née aux États-Unis en 2000. Elle vise à mettre fin aux abus sexuels sur les enfants en l'espace de cinq générations, en renforçant les capacités des communautés et en privilégiant des approches de la violence axées sur l'émancipation, sans recourir à l'État. Son action repose sur l'éducation communautaire : il s'agit de faire comprendre la nature des abus sur les enfants, d'apprendre à repérer les schémas de maltraitance, et de savoir comment assumer sa responsabilité face à ces cycles et intervenir pour les briser. Il est crucial de déconstruire nos réflexes ancrés de pénurie et de punition pour œuvrer à l'élimination de la maltraitance intergénérationnelle ; à cet égard, le travail de Generation Five et la boîte à outils complète de *Creative Interventions*[156] constituent des sources d'enseignement précieuses[157].

21. La justice transformatrice selon Mariame Kaba

La justice transformatrice est un cadre et une approche politiques permettant de répondre à la violence, aux préjudices et aux abus. Dans sa forme la plus élémentaire, la justice transformatrice vise à répondre à la violence sans en engendrer davantage.

155 Generation Five, *Toward Transformative Justice A Liberatory Approach to Child Sexual Abuse and other forms of Intimate and Community Violence A Call to Action for the Left and the Sexual and Domestic Violence Sectors*, 2007, https://www.transformativejustice.eu/wp-content/uploads/2010/11/G5_Toward_Transformative_Justice.pdf
156 Creative Intervention, *Guide pratique pour mettre un terme à la violence interpersonnelle*, 2012, https://www.creative-interventions.org/wp-content/uploads/2025/04/CI-Toolkit-French-CI-Boite-a-Outils-Francaise-May-2024.pdf
157 Cradle Community, *Brick by Brick, How We Build a World Without Prisons*, https://www.hajarpress.com/books/brick-by-brick

On peut la concevoir comme une manière de « réparer les choses », d'établir des « relations justes » ou de construire ensemble la justice. Les réponses et interventions de justice transformatrice (Transformharm, 2020) :

1) ne dépendent pas de l'État (police, prisons, système pénal, services de l'immigration, placement familial, etc., même si certaines réponses de justice transformatrice s'appuient sur des services sociaux comme le soutien psychologique ou les intègrent) ;

2) ne renforcent ni ne perpétuent la violence, notamment les normes oppressives ou le vigilantisme ; et surtout,

3) cultivent activement les facteurs de prévention de la violence, tels que la guérison, la responsabilisation, la résilience et la sécurité pour toutes les personnes concernées.

La justice transformatrice peut être considérée comme un moyen de « faire les choses bien », d'établir une « bonne relation » ou de créer la justice ensemble » (Mingus, 2019). Les principales caractéristiques des approches de justice transformatrice sont résumées par Lamble comme suit : « Garder l'accent sur le soutien des survivants au sein de la communauté », « refuser de recourir à des menaces de punition, d'isolement ou d'exclusion ou de s'y fier », « renforcer les capacités de la communauté et développer des compétences pour l'intervention quotidienne et la prévention de la violence » et « développer une analyse plus holistique » (Lamble, 2014).

Voir aussi son site Prison Culture[158].

22. <u>La justice transformatrice selon The Cradle Community</u>

La justice transformatrice est une approche de la réponse aux préjudices qui rejette la punition et privilégie, à la place, des interventions communautaires face à la violence ; qui soutient les personnes subissant des violences ; qui aborde le rôle de la communauté dans la facilitation de ces préjudices ; et qui instaure une culture de responsabilité collective visant à transformer les conditions permettant à ces préjudices de se produire[159].

Les valeurs de The Cradle Community (UK):

• Personne n'est jetable

158 Mariame Kaba, *Prison Culture, How the PIC Structure Our World...,* 2012, https://www.usprisonculture.com/transformative-justice/
159 Cradle Community, *Brick by Brick, How We Build a World Without Prisons*, https://www.hajarpress.com/books/brick-by-brick

• Ne pas juger les réactions sans comprendre le contexte, les comportements et les réalités
• Privilégier l'impact sur l'intention
• Prioriser la guérison pour toutes et tous
• Ne pas diaboliser les personnes
• Rendre des comptes aux communautés historiquement les plus touchées par la violence interpersonnelle et structurelle
• Ne pas reproduire des schémas violents et nuisibles
• Ne pas justifier la violence en l'attribuant à la personnalité des individus
• Remettre en question les structures qui divisent la société selon des logiques binaires
• Prendre soin des personnes touchées par les conflits
• Affronter le silence et l'évitement face au préjudice et au conflit

La justice transformatrice nous invite à tenter de modifier les rapports de pouvoir inégaux et les dynamiques de contrôle qui ancrent la violence et les abus dans nos cultures. Il s'agit d'une approche qui privilégie le soutien aux personnes marginalisées et aux survivant·e·s, l'arrêt immédiat des préjudices ainsi que la mise en place de dispositifs de réflexion et de responsabilisation. Elle nous aide à reconstruire des communautés plus sûres, fondées sur le soin, la solidarité et l'entraide, et nous donne l'espoir de briser le cycle de la violence qui se perpétue de génération en génération[160].

23. La justice transformatrice selon Interrupting Criminalization

Points clés concernant la justice transformatrice :

– La justice transformatrice (JT) a été conçue par des personnes noires, racisées, autochtones, LGBTQ, immigrées, travailleuses du sexe, pauvres ou en situation de handicap, qui ne pouvaient pas — ou ne souhaitaient pas — faire appel aux forces de l'ordre ni aux services sociaux lorsqu'elles subissaient des préjudices.

– La JT vise à prévenir, à traiter et à transformer la violence et les préjudices en privilégiant la réparation, la guérison et la mobilisation de ressources ; elle cherche également à transformer les causes profondes à l'origine de ces préjudices.

– La JT n'est pas un programme. C'est une vision, un cadre théorique et une pratique.

– La JT ne noue jamais de « partenariat » avec les forces de l'ordre. Elle s'inscrit dans une démarche politique abolitionniste.

– La JT rejette la logique punitive et privilégie une forme de responsabilité non punitive.

160 Cradle Community, *Brick by Brick, How We Build a World Without Prisons*, https://www.hajarpress.com/books/brick-by-brick

– Les processus de JT sont ancrés au sein des communautés, car ils constituent des réponses communautaires aux préjudices subis.

– La JT intègre l'organisation communautaire, car elle vise à déraciner les oppressions.

– La JT ne se limite pas aux personnes ayant subi un préjudice ; elle s'intéresse également aux personnes ayant causé du tort à autrui, ainsi qu'à la communauté dans son ensemble. La JT s'efforce toujours de prendre en compte le vécu des personnes ayant subi des violences, étant donné qu'elle a été conçue — et est souvent dirigée — par ces mêmes personnes. Toutefois, la JT récuse toute binarité simpliste entre « auteurs » et « victimes ».

En lire plus sur le site d'Interrupting Criminalization[161].

24. Différence entre conflit, préjudice, violence et abus[162]

La justice transformatrice nous invite à comprendre les distinctions entre conflit, préjudice, abus et violence (voir le Compte rendu[163] de We Will Not Cancel Us pour plus de détails) :

CONFLIT: inévitable ; désaccord ; divergence de points de vue, d'approches ou de priorités ; rupture de la communication et/ou de la confiance

PRÉJUDICE: impact négatif ou atteinte résultant des actions d'une autre personne

VIOLENCE: actes causant directement un préjudice physique, émotionnel, psychologique, verbal ou spirituel ; implique une action délibérée

ABUS: actions par lesquelles une personne exerce, acquiert ou maintient un pouvoir sur une autre ; implique une action consciente et délibérée

25. Différence entre punition et conséquence (Selon Mariam Kaba)

La PUNITION inflige de la cruauté ou de la souffrance de telle sorte qu'elle empêche les personnes de « rendre une vie vivable ».

161 Interrupting Criminalization, *Transformative Justice*, https://www.interruptingcriminalization.com/2024-curriculum-transformative-justice
162 Cradle Community, *Brick by Brick, How We Build a World Without Prisons*, https://www.hajarpress.com/books/brick-by-brick
163 The Commons, We Will Not Cancel Us: Book Review, https://commonslibrary.org/book-review-we-will-not-cancel-us/

La CONSÉQUENCE permet aux victimes et aux survivant·e·s d'établir ou de maintenir des limites, réduit le pouvoir de ceux et celles qui ont causé du tort et modifie les circonstances pour permettre aux auteurs de ces actes d'assumer leurs responsabilités.

26. Confusion courante entre justice restauratrice et justice transformatrice

La justice transformatrice va au-delà de la relation classique entre victime et auteur d'infraction (telle qu'elle est étudiée par la justice restauratrice) en analysant les systèmes de domination qui engendrent l'oppression […] À l'instar de la justice restauratrice, la justice transformatrice repose sur l'implication de la communauté et la responsabilisation, tout en prônant la fin des pratiques punitives et rétributives telles que l'emprisonnement, la peine de mort et la torture. Elle défend la mise en place de programmes et de services communautaires et gouvernementaux fondés sur l'éducation inclusive, la guérison, la responsabilisation et le pardon[164].

Là où la justice restauratrice répond principalement à un préjudice, les communautés les plus marginalisées ont besoin d'une justice qui s'attaque également aux causes structurelles de la violence. Ces débats ne sont pas uniquement théoriques. Les différentes conceptions de la justice conduisent à des réponses très différentes pour les personnes les plus exposées aux violences sexuelles, au racisme, au validisme, à la psychiatrisation ou à la criminalisation. Dans un espace de réflexion consacré aux personnes les plus invisibilisées, il est essentiel de partir des analyses développées par les communautés les plus exposées aux violences structurelles. Les perspectives abolitionnistes y occupent une place particulière, non parce qu'elles constitueraient la seule approche légitime, mais parce que ces approches de justice ont été élaborées à partir des expériences de personnes pour lesquelles les réponses institutionnelles traditionnelles – pénales, psychiatriques ou sociales – ont souvent échoué à prévenir ou à réparer les violences.

Generation Five conclut que, contrairement à la justice transformatrice, les modèles de justice réparatrice (ou restauratrice) « se concentrent souvent sur le rétablissement du statu quo et ignorent le défi de transformer les conditions d'injustice sociale, économique et politique qui sont le contexte et la cause de la violence » (Kershnar et al., 2007 : p. 21 ; voir également Harris, 2008 : pp. 556–559 ; Zehr, 2011)[165]. (Steele, 2020)

Contrairement à la justice réparatrice, la justice transformatrice a été largement popularisée au sein des espaces de mouvements sociaux adhérant à la politique de l'abolition des prisons — un terme désignant l'opposition non seulement au système de justice pénale, mais aussi aux mesures de réforme susceptibles de légitimer le

164 Save The Kids, *Defining Transformative Justice*, https://savethekidsgroup.org/defining-transformative-justice/
165 Linda Steele, Disability, Criminal Justice and Law, Reconsidering Court Diversion, 2020, page 205 https://www.routledge.com/Disability-Criminal-Justice-and-Law-Reconsidering-Court-Diversion/Steele/p/book/9780367498078

système actuel de contrôle de la criminalité (Generation FIVE, 2007 ; Herzing & Ontiveros, 2011). Rejetant le système de justice pénale, considéré comme le principal responsable de l'oppression violente exercée à l'encontre des communautés marginalisées, la justice transformatrice cherche à apporter des réponses aux violences fondées sur le genre ainsi qu'aux autres formes de violence interpersonnelle ou communautaire en privilégiant des solutions ancrées dans des cadres plus intimes, propres à la communauté ou à la société civile (Bierria et al., 2011 ; Coker, 2002). S'inscrivant dans des traditions politiques plus radicales, la justice transformatrice s'appuie sur le leadership et les intérêts des communautés marginalisées. Qu'il s'agisse d'actes de violence individuels ou communautaires, ce sont les personnes les plus touchées par la violence qui saisissent le mieux les conditions immédiates et sous-jacentes dans lesquelles s'inscrivent ces actes de violence interpersonnelle (Generation FIVE, 2007)[166].

La transformation, par opposition à la restauration, reconnaît également de manière explicite que les formes de violence interpersonnelle s'inscrivent dans un contexte de conditions structurelles incluant la pauvreté, le racisme, le sexisme, l'homophobie, le validisme et d'autres formes de violence systémique (Bierria et al., 2011 ; Coker, 2002 ; Generation FIVE, 2007)[167].

S'inscrivant dans une analyse critique du contexte néolibéral marqué par le démantèlement de l'État-providence et l'incarcération de masse, cette perspective considère le système de justice pénale comme un mécanisme qui contribue à perpétuer des conditions de violence structurelle. Dès lors, on ne peut lui faire confiance pour intervenir face aux préjudices subis (Smith, 2010). Alors que le terme « restauration » sous-entend une volonté de revenir à l'état antérieur, la transformation exige au contraire de dépasser cette situation[168].

La justice restauratrice (JR) et la justice transformatrice (JT) partagent un engagement envers la responsabilisation, la guérison et la participation communautaire, mais elles diffèrent par leur portée et leurs priorités : la JR vise souvent à réparer le préjudice entre individus, tandis que la JT élargit cette perspective pour inclure les causes structurelles de la violence ainsi que le rôle de la communauté dans son ensemble en matière de responsabilisation[169].

---

166 Mimi E. Kim, *From carceral feminism to transformative justice: Women-of-color feminism and alternatives to incarceration*, 2018, https://transformharm.org/wp-content/uploads/2018/12/Kim-2018-FromCarceralFeminismtoTransformativeJustice.pdf

167 Mimi E. Kim, *From carceral feminism to transformative justice: Women-of-color feminism and alternatives to incarceration*, 2018, https://transformharm.org/wp-content/uploads/2018/12/Kim-2018-FromCarceralFeminismtoTransformativeJustice.pdf

168 Mimi E. Kim, *From carceral feminism to transformative justice: Women-of-color feminism and alternatives to incarceration*, 2018, https://transformharm.org/wp-content/uploads/2018/12/Kim-2018-FromCarceralFeminismtoTransformativeJustice.pdf

169 Jade Lane et al., *Transformative justice approaches to domestic, family, and sexual violence: a scoping review*, https://link.springer.com/article/10.1186/s12954-026-01447-5

Les principes fondamentaux d'une approche réparatrice sont : ne pas causer de préjudice supplémentaire, travailler avec les personnes concernées et rétablir des relations saines[170].

Les services de justice restauratrice peuvent aider à réagir face aux préjudices en délaissant la punition des individus au profit du renforcement de notre sentiment de responsabilité collective quant aux conditions dans lesquelles les individus se causent mutuellement du tort. Les approches de justice transformatrice cherchent également à rétablir les relations entre les personnes après un préjudice, mais elles se concentrent sur la transformation proactive des conditions systémiques oppressives dans lesquelles ces préjudices surviennent[171].

La justice transformatrice est une approche de décolonisation et de lutte contre l'oppression qui s'attaque aux systèmes de domination — tels que le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, l'élitisme, le classisme et le capacitisme — dans tous les conflits, qu'ils soient domestiques, interpersonnels, mondiaux ou communautaires. En bref, la justice transformatrice, c'est la justice restauratrice alliée à la justice sociale. Elle élargit le modèle de justice sociale — qui remet en question et identifie les injustices — afin de créer des processus organisés pour traiter ces injustices et y mettre fin[172].

Les principes et les processus de la justice restauratrice Appliqués comme alternatives à la justice pénale (et en dehors de celle-ci), offrent des réponses plus constructives et plus efficaces aux conflits, aux préjudices et aux troubles en général, et aux cas de violence sexuelle en particulier. Toutefois, les abolitionnistes s'opposent à leur intégration dans les procédures de justice pénale. En effet, le paradigme de la justice pénale — essentiellement fondé sur l'exclusion et centré sur l'attribution de la responsabilité et l'infliction de souffrance — est incompatible avec les aspirations fondamentalement inclusives de la démarche restauratrice[173].

Le texte d'introduction à la rubrique « Restorative Justice » n'est pas une définition rédigée par Mariame Kaba elle-même, mais une définition de Howard Zehr (considéré comme un pionnier du concept moderne de justice restauratrice), qu'elle a choisi de mettre en avant comme définition de référence pour cette section[174] :

> « La justice restauratrice est un processus qui vise à impliquer, dans la mesure du possible, toutes les personnes ayant un intérêt dans une infraction donnée, afin d'identifier collectivement les préjudices, les besoins et les obligations qui

170 Australian Association for Restorative Justice, Restorative First Principles, https://www.aarj.org.au/
171 The Commons, Transformative Approaches to Conflict Resolution, https://commonslibrary.org/transformative-approaches-to-conflict-resolution/
172 Save the kids, *Transformative Justice Journal*, https://transformativejusticejournal.org/volume-1-issue-1-2019-coming-soon/
173 J.M. Moore, *What about the rapists ? An abolitionist response*, https://jmmoore.org/wp-content/uploads/2018/06/moore-2016-what-about-the-rapists-an-abolitionist-response.pdf
174 Teen Vogue, *What Is Restorative Justice? An Alternative Approach to Crime and Violence*, 2023, https://transformharm.org/rj_resource/what-is-restorative-justice-an-alternative-approach-to-crime-and-violence/

en découlent, dans le but de guérir et de réparer autant que possible les torts causés. »

Le site précise ensuite que cette conception de la justice restauratrice repose sur trois postulats :

1 – lorsque des personnes et des relations sont blessées, cela crée des besoins ;
2 – ces besoins créent des obligations ;
3 – ces obligations consistent à réparer les préjudices et à « remettre les choses en ordre », ce qui constitue une réponse juste.

Puis il présente trois principes de la justice restauratrice :

1. Reconnaître et réparer les préjudices causés par l'acte dommageable (restoration).
2. Encourager une responsabilité appropriée pour répondre aux besoins et réparer les torts (accountability).
3. Impliquer les personnes concernées, y compris la communauté, dans la résolution (engagement).

Le site fait une distinction nette entre justice restauratrice et justice transformatrice. Par exemple, dans une ressource reprise par TransformHarm, il est expliqué que la justice restauratrice met l'accent sur la réparation du préjudice, tandis que la justice transformatrice ajoute une analyse des structures sociales et des conditions qui produisent les violences. Elle cherche donc non seulement à répondre au préjudice, mais aussi à transformer les systèmes d'oppression qui l'ont rendu possible[175].

Cette distinction est importante. Beaucoup de personnes utilisent les deux termes comme s'ils étaient interchangeables, alors que, dans les milieux abolitionnistes auxquels participe Mariame Kaba, la justice transformatrice est précisément développée pour répondre aux limites d'une justice restauratrice qui peut rester centrée sur la réparation d'un tort sans remettre en cause les structures (racisme, validisme, colonialisme, système carcéral, etc.) qui produisent ces violences[176].

En lire plus sur la justice transformatrice ici.

175 Wendy C. Ortiz, *Punishment is Not Justice | Defying Definitions After Sexual Violence*, 2019, https://transformharm.org/rj_resource/punishment-is-not-justice-defying-definitions-after-sexual-violencepunishment-is-not-justice-defying-definitions-after-sexual-violence/
176 Creative Intervention, *guide pratique pour mettre un terme à la violence interpersonnelle*, https://www.creative-interventions.org/wp-content/uploads/2025/04/CI-Toolkit-French-CI-Boite-a-Outils-Francaise-May-2024.pdf